



Thônex

procès-verbal
séance du 19 juin 2018

présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Philippe Decrey Marc Kilcher	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Philippe Noël	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Janine Delmenico Nadia Giacobino Katia Gregori	Marta Macchiavelli Danielle Oppliger Heidi Tercier
Messieurs	Daniel Avigdor Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr Alain Nicolet	Adrien Rufener Guy Saudan José Simoes Ashwani Singh Richard Stark Ali Üregen Florian Wünsche Philippe Zaugg
<u>excusés</u>	Sami Agraniou Andrew Arpidone	

@

ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Nominations du caporal Loïc Veronese au grade de lieutenant membre de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex (RA-18-01)
6. Héritage de Mme Simone Munier en faveur de la commune de Thônex. (DA-18-15)
7. Demande d'un crédit de construction de CHF 51'730'000,- en vue de la réalisation de l'école MICA. (DA-18-16)



8. Demande d'un crédit de CHF 1'550'000, en vue de l'achat de la parcelle n°3115 sise Promenade des Oiseaux 11. (DA-18-17)
9. Demande d'un crédit de CHF 2'150'000, en vue de l'achat des parcelles n°5138 et n°5139 sises Promenade des Oiseaux 7. (DA-18-18)
10. Désaffectation des parcelles dp 6558 et dp 6559 issues du DM 20/2014 reçues gratuitement de l'Etat, libres de droits à bâtir et cession gratuite à Mme Vonlanthen et à Mme Reusse. (DA-18-19)
11. Demande d'un crédit de CHF 372'000,- en vue du réaménagement de la plateforme douanière de Moillesulaz, mise en place d'équipements urbains des arrêtes TPG de la douane, d'abris vélos et création d'une déchetterie enterrée au bas de la rue de Genève. (DA-18-20)
12. Demande d'un crédit de CHF 1'835'400,- en vue du réaménagement du périmètre autour de la Maison des Quartiers de Thônex. (DA-18-21)
13. Demande d'un crédit d'étude de CHF 357'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy (phase 2). (DA-18-22)
14. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 75'000.- pour les frais d'étude du projet d'ouvrage de consolidation du mur de soutènement sis sur la parcelle n°5174 à Villette et l'acquisition gratuite par la commune de cette parcelle, moyennant l'obtention d'une autorisation de la commission foncière agricole. (DA-18-23)
15. Projets de délibération.
16. Projet de motion déposé dans le délai légal par les groupes PLR et PDC intitulée : « Apéro Graveson » (MM-18-02)
17. Propositions du conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.

@

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents

2 Communications du bureau du conseil municipal

M. Philippe Noël, président porte à la connaissance des conseillers les courriers et informations suivantes :

2.1 Lettre de démission de M. Adrien Rufener, conseiller municipal



Monsieur le président, cher Philippe,

Par ces lignes, je vous annonce ma démission de notre conseil municipal avec effet au 31 juillet 2018. Mon récent déménagement et mes diverses activités ne me permettent plus de me consacrer comme il se doit à ma fonction de conseiller municipal.

Mes 3 ans d'engagement m'ont fait prendre conscience de l'importance des enjeux communaux dans la cohésion sociale de notre territoire et des capacités d'innovations dont peuvent faire preuve les institutions communales. Je suis très heureux d'avoir pu participer avec vous aux réflexions nécessaires au développement harmonieux de notre ville.

Je vous adresse, Monsieur le président, mes chaleureuses salutations.

ainsi que la réponse du président du conseil municipal :

Cher Monsieur,
Cher Adrien,

J'accuse réception de votre courrier du 2 juin 2018 nous annonçant votre décision de démissionner du conseil municipal au 31 juillet.

Au nom du conseil municipal, je vous adresse des remerciements pour votre engagement durant ces trois dernières années qui aura fait honneur à cette fonction.

En vous souhaitant bonne continuation dans vos activités actuelles et futures, veuillez recevoir, cher Monsieur, cher Adrien, mes meilleures salutations.

Applaudissements

puis il donne lecture du courrier du 5 juin 2018 de Mme Joséphine Aloia, adjointe au chef du service des votations et élections adressé à M. Diego Alan Esteban, président de la gauche sociale :

Monsieur,

Pour faire suite à la démission au 31 juillet 2018 de Monsieur Adrien RUFENER du conseil municipal de votre commune et en tant que mandataire de la liste " Gauche sociale ", nous vous transmettons, en annexe, les documents nécessaires afin de présenter un-e candidat-e pour le remplacer.

En effet, dans les élections à système proportionnel, en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste est élu en remplacement. Votre liste étant épuisée, ce sont les dispositions de l'article 164 de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) qui s'appliquent.

La majorité des signataires de votre liste est d'abord seule admise à présenter une candidature en remplacement. Afin de vous permettre d'utiliser cette procédure de dépôt prioritaire, nous joignons à la présente une copie de la liste des signataires du 19 avril 2015 en vous rappelant que la candidature doit être accompagnée des signatures de 25 électeurs, dont 13 électeurs de la liste des déposants du 19 avril 2015.

Nous vous prions de trouver, en annexe, une nouvelle formule de dépôt à remplir et à faire signer par le/la candidat-e; formule que vous voudrez bien déposer, en mains propres, au service des votations et élections au plus tard le lundi 2 juillet 2018 avant midi.



Tout en restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements, nous vous prions d'agrèer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

2.2 info pétition terrain de football Pont-Bochet

Le président évoque ensuite une communication qui a été faite après bureau du 11 juin. Il s'agit d'une pétition datée du 9 juin 2018 et réceptionnée par la mairie le 12 juin. La lettre est adressée à M. Uehlinger, maire. Le président en donne lecture.

M. le Maire,

L'été 2018 s'annonce chaud à côté des terrains de football, Mondial oblige. De parents d'élèves qui fréquentent Pont-Bochet, nous avons appris il y a peu par nos enfants que le terrain de football adjacent à l'école serait supprimé à la prochaine rentrée scolaire. Ne croyant pas à cette information, vu qu'il n'en était fait nullement mention, ni dans le courrier envoyé aux résidents du quartier, qui avait notamment pour but d'expliquer le début des travaux des Communaux d'Ambilly, ni d'ailleurs sur le site internet de la commune, nous avons tout d'abord cherché à vérifier ces dires. M. Fortuna, service de la commune, nous a bien confirmé par mail que le terrain allait être supprimé, avec pour seule explication la présence de conduites. Nous regrettons que vous autorisiez cette suppression et regrettons également de l'avoir appris de cette manière, presque par hasard. Certes, le quartier va énormément changer. La première étape, le chantier des Communaux d'Ambilly, est fixée sous 3 ans. Mais, pendant ce laps de temps, est-il indispensable de supprimer cet espace ? Votre rôle n'est-il pas de chercher les meilleures solutions pour vos citoyens, en préservant au maximum une qualité de vie pour eux, malgré et surtout parce qu'il n'y a pas d'autres. Faut-il déjà faire subir ces changements si tôt et aux enfants, en premier lieu ? Supprimer un espace sportif et de proximité aux enfants ne va-t-il pas à l'encontre de ce que l'on demande, à savoir de bouger, d'être moins derrière des écrans.

Comme vous pouvez le constater dans ce courrier, nous avons lancé une pétition. En seulement une semaine, 634 signatures ont été récoltées. Cette pétition a permis d'informer les citoyens mais aussi de les sensibiliser à ce projet.

Au nom des pétitionnaires, nous vous demandons de bien vouloir trouver une solution pour que le terrain de football reste toujours à disposition, non seulement pour les enfants de l'école de Pont-Bochet mais aussi pour ceux du quartier, de la commune et également pour tous les usagers de ce lieu de rencontre, de partage et d'amitié.

Par conséquent, nous demandons que les autorités communales compétentes prennent les dispositions nécessaires à cet effet.

Nous vous remercions de votre compréhension et de l'attention bienveillante avec laquelle vous examinerez le bienfondé de notre pétition. Nous espérons une suite favorable.

Au nom du comité pour la sauvegarde du terrain adjacent à l'école de Pont-Bochet, nous vous prions d'agrèer, M. le Maire, nos respectueuses salutations.

Le président précise que le document remis par la mairie était associé à 58 feuilles comportant les 634 signatures mentionnées dans le courrier. Le président remarque que les délais sont courts.



Si le conseil municipal traitait cette pétition en septembre, cette dernière serait sans objet, étant donné la nature des travaux. Dès lors, d'entente avec le conseil administratif, le président explique que le Bureau du conseil municipal a décidé d'intégrer la discussion à la présente séance, au point 17 de l'ordre du jour.

2.3 A 23h. il sera passé au point 17 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* »

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

M. Uehlinger a quatre communications concernant ses dicastères. Tout d'abord, un accord a pu être conclu avec le canton concernant les échanges de terres qu'il est possible de faire entre les Communaux d'Ambilly et la zone de la plage. La commune doit éliminer une partie de terre végétale et la plage en a besoin pour réaménager ses surfaces. Dès lors, une grande partie des terres végétales seront déplacées sur la plage. Le gazon qui poussera sur la plage sera donc thônésien. L'effet financier est une économie probable d'environ CHF 40'000.- au niveau de la commune et de CHF 15'000.- au niveau de l'Etat. Au moment du décapage des surfaces, l'Etat viendra chercher les terres et les stockera en ville.

Ensuite, M. Uehlinger aborde le financement des infrastructures publiques des Communaux d'Ambilly. Il projette un plan qui détaille ce qui appartient respectivement au FIDU, au FIE et au FIA. Le FIE entrera en matière pour un financement de CHF 13'000'000.- sur l'objet et le FIDU pour un financement de CHF 8'000'000.-. Ces demandes sont faites pour contrecarrer les CHF 40'000'000.- qui ont été votés par le conseil municipal. Une discussion sur une partie qui doit être réaménagée pour 2021 aura peut-être lieu au point 18 de l'ordre du jour.

M. Uehlinger explique ensuite que les travaux de mise en séparatif ont commencé sur l'avenue de Thônex. Le gaz est en train d'être chemisé. Ensuite, il s'agira de s'occuper de la partie gauche et du gros œuvre. La solution trouvée pour passer à l'étape suivante, qui concerne la rue de Genève, est de créer un micro-tunnelier. Pour les dispositions du matériel, il y aura une réouverture de l'avenue de Thônex et la mise en place d'une zone pour le micro-tunnelier, qui passera également en direction de l'avenue de Thônex, pour limiter les désagréments pour la durée des travaux. Les travaux dureront moins longtemps mais les perturbations seront conséquentes.

Finalement, M. Uehlinger informe que la commune a reçu, en date du 31 mai, un courrier de M. Poggia. La commune a pendant longtemps demandé une réponse concernant les coûts réels des pavillons provisoires de migrants installés sur la zone de Belle-Idée et la prise en charge de ces coûts.



Une discussion ouverte avait pu être amorcée. M. Poggia s'est rendu compte que des coûts étaient effectivement inhérents au projet. Il n'a cependant pas répondu au courrier. Après avoir été relancé par l'UDC, M. Poggia a répondu que, finalement, il n'y avait pas assez de solde migratoire pour occuper tous les pavillons mais que les structures allaient tout de même être construites, afin de pouvoir accueillir des personnes sans logement. Le conseil administratif a immédiatement contacté l'avocat de la commune car il a eu l'impression d'être dupé. Le but de la construction des pavillons était d'accueillir des migrants et pas de prévoir des logements, qui pourraient devenir pérennes. La suspension de l'autorisation de construire des pavillons a été demandée, bien que la construction ait déjà été amorcée.

3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

M. Decrey explique que le conseil administratif a eu un rendez-vous de Police, en lien avec les Communaux d'Ambilly. Le rendez-vous concernait le cheminement des camions qui allaient évacuer la terre mentionnée plus tôt par M. Uehlinger. M. Decrey explique ce qui a été conclu avec la DGT. 5 et 6 camions se rendront chaque jour en France, entre 8h00 et 16h00. Ils emprunteront la route de Jussy, le chemin de Tronchet, l'avenue Adrien-Jeandin, l'avenue de Thônex et prendront l'autoroute sur Fossard. 5 et 6 camions se rendront quant à eux à la plage des Eaux-vives, entre 8h00 et 16h00. Lesdits camions remonteront la route de Jussy, prendront la route de Compois, la route de Thônex et descendront sur le quai de Cologny. Le problème est que les routes sont déjà surchargées. La gare de Chêne-Bourg x ainsi que le parking P+R sont en travaux. Des logements sont également en cours de construction. Les véhicules en lien avec ces travaux empruntent déjà la rue François-Jacquier, jusqu'à l'avenue de Thônex. Il n'était donc pas possible de surcharger davantage les routes. Dès lors, le nombre de camions a été divisé et c'est pour cela que certains partent sur les Eaux-vives.

3.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

M. Kilcher commence par présenter le résultat d'une analyse réalisée en lien avec les excès de vitesse, sur la route de Mon-Ideé. Seuls 24.23 % d'excès de vitesse ont été relevés sur cette route. La situation n'est pas idéale mais n'est pas non plus catastrophique. Les chiffres ne sont pas très conséquents par rapport aux autres résultats. Les excès sont en effet très importants sur le Plateau du Petit Bel-Air. Une intervention de la brigade du trafic a été demandée. Il en va de même pour l'avenue des Verchères. La situation est maîtrisée pour l'avenue de Thônex.

M. Kilcher rappelle que le mois de mai a été très sportif. M. Kilcher liste les différents événements sportifs qui se sont déroulés durant ce mois. La manifestation Thônex se bouge a permis aux clubs chénois de se présenter à l'école de Marcelly-Tronchet. Le succès est toujours au rendez-vous. Le temps était en plus au beau fixe. Le 11 mai 2018, M. Kilcher représentait la commune dans le cas de la remise d'un prix exceptionnel donné aux champions olympiques de curling. Finalement, le 24 mai, M. Fortuna a gagné le concours de pétanque organisé par la pétanque de Thônex. M. Kilcher regrette que tous les Conseillers municipaux n'aient pas été présents à cet événement.



M. Kilcher informe ensuite qu'un rapport réalisé par l'association Ecocitoyen a été déposé. Cette association organise, pour la troisième année consécutive, la semaine de valorisation. Le rapport est un compte-rendu de l'action qui a été mené durant l'année. Cela permettra de travailler sur un projet différent l'année suivante. M. Kilcher explique ensuite que l'augmentation des déchets verts de cuisine est exponentielle. Le chiffre est passé de 8 à 14 tonnes. La récolte des déchets verts de cuisine est un franc succès sur Thônex.

La dernière communication de M. Kilcher concerne surtout les habitants du village de Villette et de ses alentours. Un club de musique s'est installé de l'autre côté du pont de Sierne, sur la commune de Veyrier. Cela a engendré quelques problèmes de circulation sur la commune de Thônex. M. Kilcher n'abordera pas les problèmes de bruit auxquels est confrontée la commune de Chêne-Bougeries. En effet, la butte de Conches profite de toute la musique du Mango Lounge. A Thônex, le problème concerne la circulation. M. Kilcher a demandé un compte rendu à la Police municipale. Dans la nuit du vendredi au samedi, la Police est intervenue deux fois, entre 1h00 et 2h00. Des voitures étaient mal parquées. Dans la nuit du samedi au dimanche, 40 amendes ont été distribuées sur le chemin de Roussillon. La Police municipale a pour instruction de poursuivre la pose d'amendes sur la zone communale. M. Kilcher ajoute que le club en question est au bénéfice d'une autorisation limitée dans le temps. Au vu des impacts et des nuisances générées tant sur Veyrier que sur Chêne-Bougeries et Thônex, une réaction du Service du commerce est à attendre. M. Kilcher précise que les Conseillers municipaux peuvent, sur demande, informer les habitants du sud de la commune que les mesures nécessaires ont été prises. La Police municipale intervient dans le cadre de la LCR. Les problématiques de bruit sont surtout en lien avec les communes de Veyrier et Chêne-Bougeries.

4 Rapport des commissions

La parole est passée aux présidents ou vice-présidents de commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1 M. Alain Nicolet, président de la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière, pour la séance du 5 juin 2018 :

Mardi 5 juin 2018 a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière en présence de Monsieur Marc Kilcher Conseiller administratif, ainsi que MM, Fortuna Secrétaire-général adjoint, De Oliveira Ingénieur-civil et Eddy pour la commune, ainsi que M. Ferraud du Bureau Oxalis.

En préambule, notre Conseiller administratif Marc Kilcher nous a présenté Monsieur Eddy Philippe qui est le nouveau responsable du service des routes. Il remplace Monsieur Lionel Debons ; lequel a repris d'autres responsabilités dans le service. M. Eddy nous a présenté le service de routes, avec les infrastructures des neuf employés, ainsi que les nombreuses missions qui leurs incombent. Il convient de relever, que les commissaires présents ont été impressionnés par les abondantes obligations de ce service.



Au point 2 de l'ordre du jour, Monsieur Ferraud du bureau Oxalis nous a fait état de l'avancement du projet de réaménagement du Parc Munier. Selon les projections des devis de soumissions pour les travaux, c'est avec soulagement que la commission a appris que le projet reste estimé dans la fourchette du budget de crédit accepté par le conseil municipal.

Au point 3, le Procès-verbal de la séance du 27 mars 2018, a été approuvé par 5 oui et 4 abstentions.

Dans les divers, il a été question de la Voie verte, de son entretien et de la forme des cailloux drainants choisis pour recouvrir les bandes de rétention et d'infiltration qui récoltent les eaux pluviales. Leurs couleurs n'ont pas été abordées. En fait, pour avoir des réponses, ces questions devront être posées à la commission des routes.

La collecte du PET sur domaine privé a été débattue dans le sens que, pour ne pas créer de précédent, la commune ne peut pas prendre en charge les levées spéciales sur domaines privés.

La séance a été levée à 20h15

4.2 Mme Heidi Tercier, vice-présidente de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, en remplacement de M. Philippe Noël, président de la commission et du bureau du conseil municipal, pour les rapports suivants :

- séance du 28 mai 2018

Pt 1. Reconversion du site de Caran d'Ache

La commission a eu l'occasion d'auditionner le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement et du logement, M. Antonio Hodgers (président du DALE, devenu DT – département du territoire). Il était accompagné de M. Benjamin Villard, chargé de projet à l'Office de l'Urbanisme. M. Hodgers est venu présenter le point de vue de l'Etat en matière de déclassement en zone ordinaire et le calendrier du processus. Il a rappelé quelques points importants sur les mécanismes liés à l'élaboration d'un projet d'urbanisme d'envergure comme le site de Caran d'Ache en appuyant l'idée d'une convention entre la commune et les promoteurs du projet. MM. Hodgers et Villard ont ensuite répondu aux différentes questions des commissaires.

Pt 2. Déroulement d'un déclassement de zone, rôle du Grand Conseil

La commission a eu l'occasion d'auditionner M. Cyril Aellen, député au Grand Conseil, qui a présenté les différentes étapes d'un processus d'aménagement dans lequel intervient le Grand Conseil, notamment en cas de modification de zone (MZ). M. Aellen a ensuite répondu aux différentes questions des commissaires.

Pt 3. Présentation de l'état du projet d'urbanisation du site Caran d'Ache

La commission a auditionné les promoteurs du projet, MM. Stendardo, architecte et Barbier-Müller, de la société Pilet & Renaud Immobilier. L'audition a permis une discussion et un échange d'idées général entre les commissaires et les invités.

Aucun vote n'était à l'ordre du jour concernant les points 1 à 3.

La séance a été levée à 21h18.



- séance du 12 juin 2018

Pt 1. Révision du plan directeur communal

La Commission UEDDA21 a poursuivi ses travaux de mise à jour du plan directeur communal, sous la conduite des mandataires du bureau Urbanités, dirigé par Mme Girault, accompagnée de Mme de Sépibus et M. Rothlisberger. Etaient également présents MM. Widmer, de la direction générale de la mobilité (DGT) et Orvin.

Les commissaires ont été informés de l'avancement des travaux de mise à jour et du jour calendrier des dernières étapes qui restent à franchir avant l'adoption par le conseil municipal du nouveau plan directeur communal, au début de l'année 2019. L'audition a ensuite continué sous la forme d'une discussion entre les commissaires et les invités.

Lors de cette séance de travail – comme lors des séances précédentes – il n'y avait pas de vote lié au plan directeur communal.

Pt 2.

D'entente entre les commissaires, l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, soit de la séance du 28 mai 2018, a été reportée à la prochaine séance.

La séance a été levée à 21h00.

4.3 M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments pour le point « divers » de la séance du 29 mai 2018 :

La commission s'est réunie en présence de M. Uehlinger, Conseiller administratif en charge des travaux et bâtiments et actuel maire, de M. Fortuna, Secrétaire général adjoint et responsable du service technique, ainsi que, pour le point 1 de l'ordre du jour, de Mme Iten et de MM. Chevalley, Russbach et Margerat, des bureaux d'architectes CLR et 2DCL, lauréats du concours d'architectes pour l'écoles des Communaux d'Ambilly.

En ce qui concerne le premier point de l'ordre du jour, j'y reviendrai sous le point 7 de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Au point 2, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 a été approuvé par 5 oui et 3 abstentions.

Au point 3, « divers », un commissaire a demandé que l'on nous présente un bref compte-rendu de l'échéancier et de l'avancement des travaux pour la rénovation et l'extension de la mairie, ainsi que pour le bâtiment administratif dit « villa Fortuna ».

D'autres questions portaient sur le câblage des locaux provisoires de la mairie, ainsi que sur la nécessité de prévoir des abris antiatomiques à Clair-Val et aux Communaux d'Ambilly. Réponses ont été données par MM. Uehlinger et Fortuna.

La séance a été levée à 20h29.



5 Nominations du caporal Loïc Veronese au grade de lieutenant membre de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex (RA-18-01)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la sécurité territoriale donne des précisions sur cette nomination. Il présente le caporal Loïc Veronese, qui a 29 ans. Ce dernier est marié et a un enfant. Il habite à l'avenue Adrien-Jeandin et est entré à la compagnie en 2007, à l'âge de 18 ans. Il est sous-officier depuis 2012 et chef d'intervention depuis 2015. Il a fait son école d'officier en 2018. Au sein de l'Etat-major, il est responsable de la protection respiratoire et du travail en hauteur. Il planifie les piquets et est responsable des engagements. M. Decrey félicite M. Veronese pour son engagement et encourage les Conseillers municipaux à voter la nomination de ce dernier au grade de lieutenant.

[Applaudissements]

pour info le courrier de l'inspecteur cantonal du feu, Lt-col David Gysler, daté du 8 mai 2018 :

concerne : école d'officiers sapeurs-pompiers 2018

Monsieur le conseiller administratif,

Par la présente nous vous informons que le caporal Loïc Veronese a suivi l'école susmentionnée qui s'est déroulée du 9 au 28 avril, soit 27 heures de formation.

Les résultats des examens qu'il a obtenus, vous permettent de préavisier favorablement sa nomination au grade de lieutenant, auprès du Conseil d'Etat, ceci en conformité de l'article 8 alinéa 1 et de l'article 30 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 et des articles 19 et 24 alinéa 7 de son règlement d'application du 25 juillet 1990.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller administratif, l'expression de notre considération distinguée.

La discussion est ouverte

La parole n'étant plus demandée, M. Da Silva donne lecture de la résolution

nomination du caporal Loïc Veronese au grade de lieutenant
de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

r é s o l u t i o n

- vu le courrier de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires du 8 mai 2018,
- vu la proposition de l'inspecteur cantonal du feu,
- vu la proposition de M. Raphael Wittwer, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex,
- attendu que Monsieur Loïc Veronese a suivi les écoles nécessaires à sa nomination avec succès,



- conformément aux articles 8, alinéa 1 et 30 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et aux articles 19 et 24, alinéa 7 de son règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01),
- vu que Monsieur Loïc Veronese remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de lieutenant,
- vu l'article 29, alinéa 3, l'article 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver la proposition de nommer le caporal Loïc Veronese, au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex, dès le 1^{er} juillet 2018.
2. D'inviter le conseil administratif à communiquer cette décision à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires.

6 Héritage de Mme Simone Munier en faveur de la commune de Thônex.
(DA-18-15)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances donne des précisions sur les modalités de cet héritage. La commune était au bénéfice d'un viager, depuis un certain temps. Mme Munier, s'est toujours montrée très fairplay quant aux versements que la commune devait effectuer. Cette dernière est décédée et a laissé son héritage, qui se monte à CHF 593'515.15.-, à la commune. Dans son testament, Mme Munier demande que CHF 20'000.- soient reversés à l'église catholique romaine de Thônex, CHF 50'000.- à l'association le Carré et CHF 50'000.- à l'association catholique romaine de Genève. Le solde de CHF 473'515.15.- revient à la commune, qui ne paiera pas d'impôts sur l'héritage.

aux votes :

- l'entrée en matière est acceptée par 24 voix, soit à l'unanimité.
- la discussion immédiate est acceptée par 24 voix, soit à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Stark donne lecture de la délibération

héritage de Madame Simone Munier décédée le 21 avril 2018
en faveur de la commune de Thônex

- vu l'article 30, lettre j) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu la volonté de Mme Simone Munier, selon les dispositions testamentaires faites auprès de l'étude Bernasconi, Terrier, notaires à Genève, en date du 7 avril 2003 et du 20 janvier 2006, d'instituer la commune de Thônex comme unique héritière de ses biens,
- attendu que cet héritage se monte à CHF 593'615,15 soit des liquidités pour un montant de CHF 342'784,15, 40 actions nominatives de la BCGE pour un montant de CHF 7'100,- et un fonds de placement Synchrony d'un montant de CHF 243'731,-,
- attendu que l'ensemble des meubles et objets mobiliers, ainsi que tous les vêtements de Mme Munier seront légués à la communauté d'Emmaüs à l'exception d'un tableau représentant le Mont-Blanc et d'un tableau représentant un bouquet de fleurs qui reviendront à la commune, le petit tableau « oratoire » datant de 1955 sera légué à l'association catholique romaine de Genève,
- attendu que Mme Munier a, dans ses dernières volontés, décidé de léguer les sommes suivantes :
 - CHF 20'000,- à l'église catholique romaine de Thônex
 - CHF 50'000,- à l'association « Le Carré »
 - CHF 50'000,- à l'association catholique romaine de Genève
- le solde de CHF 473'515,15 revenant à la commune de Thônex,
- attendu que l'article 6, de la loi sur les droits de succession exonère les communes,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter avec gratitude et reconnaissance le legs de Madame Simone Munier d'un montant de CHF 593'615,15 ainsi que les tableaux représentant le Mont-Blanc et un bouquet de fleurs
2. D'accepter les dispositions testamentaires faites auprès de l'étude Bernasconi, Terrier, notaires à Genève, en date du 7 avril 2003 et du 20 janvier 2006, d'instituer la commune de Thônex comme unique héritière de ses biens.



3. D'accepter les conditions et charges suivantes liées à ce legs :

CHF 20'000,- à l'église catholique romaine de Thônex

CHF 50'000,- à l'association « Le Carré »

CHF 50'000,- à l'association catholique romaine de Genève

montants qui seront versés directement aux organismes susmentionnés par les soins de l'étude Bernasconi, Terrier, notaires à Genève.

le solde de CHF 473'515,15- revenant à la commune de Thônex, ce montant sera inclus dans les liquidités communales et fera l'objet d'un règlement, qui sera présenté au conseil municipal, pour l'utilisation futur de ces fonds.

4. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

- 7 Demande d'un crédit de construction de CHF 51'730'000,- en vue de la réalisation de l'école MICA. (DA-18-16)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments donne des précisions sur ce nouveau groupe scolaire. Il commence par répondre à une question qui lui avait été adressée lors d'une séance de commission concernant l'éventuelle obligation de prévoir des abris sous l'école. M. Bajula, de la Protection civile, a confirmé qu'au niveau de l'autorisation de construire, les abris PC n'étaient pas obligatoires. Cela dépend uniquement des besoins de la commune. Le 15 juin 2017, M. Thierry Clot avait informé la commune qu'il n'existait pas de besoins avérés en abris supplémentaires. Dès lors, l'autorisation de construire ne comprend pas la construction d'un abri. M. Uehlinger explique ensuite que l'école est un instrument majeur et probablement l'un des derniers votes qui concernera un tel montant, ce demi-siècle. Le conseil administratif a en effet constaté qu'il existait des cycles de gros investissements allant de 40 à 50 ans. M. Uehlinger souligne que l'école Adrien-Jeandin a fêté cette année ses 50 ans. Il en ira bientôt de même de l'école Marcelly. M. Uehlinger ajoute ensuite que de dire que la commune sacrifie des terrains au détriment des jeunes est ignorer le fait que, dans ce groupe, le conseil administratif et le conseil municipal ont prévu des surfaces de sport et détente. Un espace omnisport, qui compte 3 salles de gymnastique qui sont séparables de l'école et pourront être utilisées en dehors des heures scolaires, est prévu. De plus, des aménagements extérieurs permettront de voir fleurir un terrain de basket ou de football. Le budget est important mais M. Uehlinger pense que l'école a été bien pensée. Cette dernière est multifonction et décroisonnée. Cela permet une utilisation des salles polyvalentes et des salles situées au sous-sol, pendant les heures de cours. Tout a été prévu pour cloisonner les salles de classe au nombre de 16. La commune a aussi été très généreuse au niveau des espaces liés au restaurant scolaire, notamment. Aujourd'hui, beaucoup d'enfants restent sur le site de l'école durant la pause de midi, pour le repas. Cela pose des problèmes de service dans les écoles actuelles.



M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments donne lecture du rapport de la séance du 29 mai 2018.

Après une brève introduction par M. Uehlinger, M. Chevalley nous a présenté l'état du projet de l'école des Communaux d'Ambilly et son évolution sur quelques points de détail depuis la présentation précédente en septembre 2017 où, là déjà, le projet était quasi-définitif pour le dépôt d'une demande en autorisation de construire.

Malgré le montant élevé de l'investissement, qui n'a que très indirectement été évoqué puisque les aspects financiers ne sont pas directement de la compétence de la commission des travaux, les commissaires ont toutefois pleinement compris que le projet présenté était bien plus qu'un simple groupe scolaire, car il avait été conçu dès le départ pour permettre une éventuelle extension à huit classes supplémentaires en fonction de l'évolution démographique du quartier des Communaux d'Ambilly et que, par ailleurs, l'ensemble bâti comprendrait une très belle installation omnisports pour les sports en salle, permettant des entraînements et des matchs de haut niveau, soulageant ainsi les salles de Sous-Moulin, dont la disponibilité est saturée. Plusieurs salles sont également prévues pour permettre aux associations et groupes musicaux de se réunir, contribuant ainsi à inciter et faciliter une riche vie associative dans ce futur quartier. Les commissaires sont restés une fois de plus très favorablement impressionnés par la fonctionnalité, la modularité, le cloisonnement et la perméabilité selon les besoins, le choix des matériaux ainsi que par les aspects pratiques d'entretien du bâtiment, qui ont été pensés jusque dans les moindres détails.

Par huit voix, soit à l'unanimité, la commission a préavisé favorablement le projet tel que présenté.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

Après des explications sur chaque rubrique constructive du budget dont 60% de la valeur est déterminé sur la base des offres reçues, les commissaires approuvent par 10 oui et 2 absentions cette demande de crédit qui sera amortie pour partie (mobilier) sur 8 ans et le solde sur 30 ans.

A noter que la subvention du FIDU devrait se monter à environ 12.6 millions à déduire du montant voté.

[M. Calame se retire des débats en raison de conflit d'intérêts sur ce point]

la discussion est ouverte

M. Da Silva fait une déclaration pour les groupes PDC et PLR.

Je fais cette déclaration au nom des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de saluer et remercier les services communaux ainsi que nos Conseillers administratifs pour leur travail dans ce dossier et leur sérieux.

Près de CHF 52'000'000.- seront, je l'espère, débloqués à la suite de notre vote sur ce point 7. Décidément, la législature 2015-2020 aura eu de quoi nous donner le tournis, à nous et à notre service financier, tant les montants colossaux votés par cette assemblée ont été nombreux et ne semblent pas pressés de ralentir leur rythme d'arrivée sur notre table.

Cependant, bien loin d'être la victime d'une éventuelle folie des grandeurs, cette auguste assemblée et, par là même, la commune de Thônex ne fait finalement que son devoir auprès de ses communiens et ne fait ainsi qu'encadrer avec intelligence et pragmatisme son évolution de demain.



Il est clair depuis longtemps que Thônex est dans une phase d'évolution importante. Une période de transformation urbaine et identitaire profonde que nous avons la lourde responsabilité d'assumer mais surtout de bien gérer.

Bien gérer cette transition, c'est justement ce que nous nous apprêtons à faire en votant ce crédit. Par ce geste, nous doterons notre commune d'un nouveau bâtiment scolaire fonctionnel, esthétique et parfaitement adapté aux besoins du nouveau quartier.

En plus de nombreuses salles de classe – pour lesquelles nous recevrons de surcroît un retour financier, diminuant ainsi la somme finale à notre charge – c'est aussi de nombreux espaces ludiques, de récréation et de bien-être que nous offrons à la population. Je pense ici à l'aménagement de salles sportives qui accompagneront l'école et qui nous permettront de répondre à une demande toujours croissante de nos clubs sportifs locaux, qui font notre fierté dans le canton et même, de plus en plus souvent, au-delà. Mais je pense aussi aux salles adaptées à la pratique de la musique qui viendront combler un manque criant d'espaces de ce type dans la région.

Ce bâtiment, aujourd'hui simplement représenté sous la forme d'une somme colossale de 8 chiffres qui peut faire peur à certains, sera demain tout un symbole au nord de notre commune et servira alors de lieu de vie, de rencontre et de repère, structurant le futur quartier des Communaux au même titre que les écoles Marcelly, Adrien-Jeandin, Bois-des-Arts ou Pont-Bochet ont structuré leurs quartiers respectifs et continuent à le faire. La meilleure preuve à cela est la ferveur populaire qu'ont pu ressentir ceux d'entre vous qui étaient présents aux 50 ans de l'école Adrien-Jeandin...

Ainsi, les groupes PDC et PLR soutiendront ce crédit et vous invitent à en faire de même.

*Pour l'Entente,
Votre serviteur,
Bruno Da Silva.*

M. Germann fait une déclaration pour les groupes GS et VI-VE.

L'importance de ce projet correspond à la taille du nouveau quartier qui va être créé. Les qualités techniques de ce projet s'inscrivent dans la conception d'un tel éco-quartier et les nombreuses salles polyvalentes ou de sport offertes par ce projet répondront en partie aux évidents besoins culturels et de loisirs des nouveaux habitants.

Ce projet comprend aussi 4 classes inclusives d'enseignement spécialisé, répondant aux besoins spécifiques de certains enfants. C'est un investissement pour leur avenir. C'est aussi un investissement pour la société, qui favorise ainsi dès le début leur intégration dans les filières d'éducation et de formation ordinaire. De petites économies au moment de la construction ne doivent pas remettre en question cet investissement à long terme.

Pour ces raisons, les groupes VI-VE et GS accepteront le crédit de construction lié à cette école, ce dernier comprenant la création de 4 classes inclusives, tout en demandant instamment que d'éventuels soucis ultérieurs d'économies sur le crédit voté, liés à de non moins éventuels refus de subventions, ne remettent pas ces classes inclusives en question.

M. Stark fait une déclaration pour le groupe UDC.

La demande d'un crédit de construction de CHF 51'735'000.-, à des fins de réalisation d'une école sur le site MICA sera le plus gros montant que ce Conseil aura eu à voter.

Nous demandons au conseil administratif d'être vigilant et très réactif afin que ce montant ne subisse pas de dépassements.

Le groupe UDC votera favorablement ce point de l'ordre du jour.



[départ de Mme Macchiavelli]

la parole n'étant plus demandée, M. Nicolet donne lecture de la délibération

Communaux d'Ambilly – réalisation d'un groupe scolaire MICA
demande d'un crédit de construction de CHF 51'735'000,-

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le développement du nouveau quartier des Communaux d'Ambilly (MICA) qui comportera 1.240 nouveaux logements au terme des étapes 1 et 2 et 1.000 logements complémentaires à l'issue de la 3^{ème} étape, qui implique la réalisation d'un groupe scolaire complet (16 classes) selon le plan localisé de quartier,
- vu le crédit d'étude de CHF 384'000,-, voté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2014, pour la mise au concours de cette nouvelle école, conformément à la norme SIA 142,
- attendu que le jury composé de professionnels de la construction, d'experts et de conseillers administratifs et communaux a attribué le 1^{er} prix, sur 8 projets retenus, au bureau CLR architectes,
- vu le crédit d'étude de CHF 3'445'200,-, voté par le conseil municipal en date du 17 novembre 2015, en vue de l'élaboration du projet jusqu'au dépôt de la requête en autorisation de construire,
- vu que tous les préavis sont favorables et que l'autorisation de construire complémentaire est en passe d'être délivrée,
- vu que le chantier des espaces publics, du maillon routier et des pièces A₂/B a débuté et est prévu pour la mise en service courant 2020,
- attendu que le démarrage des travaux de l'école est prévu courant septembre 2018 afin d'être terminés pour la rentrée scolaire de 2021, en même temps que l'entrée des nouveaux habitants des pièces A₂/B,
- attendu que la présente demande de crédit financera la totalité du groupe scolaire soit : école (16 classes), les activités parascolaires, une ludothèque, une salle de gymnastique triple, une école inclusive, des locaux de sociétés,
- vu l'exposé des motifs détaillé et le plan financier comprenant le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie,
- vu les coûts annuels induits par la construction de ce groupe scolaire sur le périmètre des Communaux d'Ambilly-MICA qui ont été évalués à CHF 3'375'816,- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement du bâtiment et les charges de financement de l'emprunt,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments lors de sa séance du 29 juin 2018,



- vu le préavis favorable de la commission finances lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de construction de CHF 51'735'000,-, pour la construction d'un groupe scolaire sur le périmètre des Communaux d'Ambilly - MICA.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. d'amortir cette dépense de CHF 51'735'000,-, à laquelle il y lieu d'ajouter :
 - le crédit d'étude, voté le 25 mars 2014, de CHF 384'000,-
 - le crédit d'étude, voté le 17 novembre 2015, de CHF 3'445'200,-
 - CHF 55'564'200,-

somme dont il convient de déduire la subvention cantonale (FIDU) prévue de CHF 11'200'000,- soit un montant net de CHF 44'364'200,- sous la rubrique 2170.330 de la manière suivante :

- au moyen de 30 annuités pour la construction du groupe scolaire d'un montant de CHF 41'854'200,-
 - au moyen de 8 annuités pour l'ameublement du groupe scolaire pour un montant de CHF 2'510'000,-
 - ces amortissements figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation de ce groupe scolaire estimée à 2021.
4. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant cité sous point 1, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

- 8 Demande d'un crédit de CHF 1'550'000, en vue de l'achat de la parcelle n° 3115 sise Promenade des Oiseaux 11. (DA-18-17)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments donne des précisions sur cette acquisition. Il explique que le périmètre comprend trois maisons. L'une d'elle est déjà propriété de la commune. Il s'agit d'une zone 3 de développement, liée à l'équipement public. Il n'est donc pas possible de construire des logements. M. Fischele, propriétaire de l'une des villas, s'est adressé à la commune dans le but de trouver un appartement.



Le conseil administratif lui a dit que s'il vendait sa maison, il serait possible de le reloger dans un des bâtiments actuellement en construction sur le périmètre de Clair-Val. M. Fischele a accepté cette offre. Dès lors, une proposition similaire a été soumise à M. Dorenter, propriétaire de la dernière maison. Après quelques hésitations, ce propriétaire a estimé qu'il s'agissait d'une belle opportunité que de pouvoir bénéficier, à son âge, d'un logement neuf et équipé. Ces deux personnes ont été prêtes à vendre, à un prix fixé selon les critères de la zone de développement. Cela est donc en faveur des propriétaires. Toutefois, ces derniers n'auraient pas accepté de vendre à un autre prix. Le prix de la zone 3 de développement liée à des équipements publics n'est pas fixé dans des tables et est difficile à établir. La commune a donc décidé de suivre le principe qui avait déjà été utilisé pour l'achat des parcelles sur le périmètre de Clair-Val. Finalement, en 2019, la commune sera propriétaire de 3 parcelles libres d'utilisation. Le crédit de démolition fait partie du crédit soumis aux Conseillers municipaux. Cela permettra d'envisager une utilisation de l'espace pour un parc ou d'autres activités. Le conseil municipal pourra aiguiller le conseil administratif et faire part de ses envies et besoins. M. Uehlinger précise que cela sera très intéressant puisque les villas se trouvent au centre d'un périmètre très social de la commune de Thônex. Il précise finalement qu'il ne fera pas de déclaration au point 9 de l'ordre du jour.

M. Philippe Calame, président de la commission finances pour la lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018. Cette déclaration vaut également pour le point 9 de l'ordre du jour.

Ces 3 parcelles sont situées en zone de développement pour des équipements publics à la promenade des Oiseaux. La commune possède déjà la parcelle au milieu de celles discutées ce soir. Idéalement située dans la prolongation du Parc Munier, de la piscine et du préau de l'école, il y a de multiples affectations possibles qui seront traitées en commission sous la responsabilité de Marc Kilcher (Parcs, sport et/ou écoles).

Les propriétaires actuels ont contacté la commune pour le proposer ces ventes. Les montants proposés correspondent à l'estimation de l'expert symboliquement et légèrement augmentée.

Ces parcelles seront dans un premier temps incorporé au patrimoine financier puis au patrimoine administratif dès leur destruction en 2020. Dès lors, leur amortissement sera sur 30 ans.

Au vote, les commissaires approuvent les 2 demandes de crédits par 12 oui et 1 abstention.

la discussion est ouverte

M. Houman fait une déclaration pour le groupe PLR.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les élus libéraux-radicaux ont toujours été soucieux d'accompagner au mieux l'important développement que connaîtra notre commune ces dix à quinze prochaines années.

En effet, il nous paraît absolument fondamental que les logements – nombreux – qui seront construits soient suivis d'infrastructures adéquates, répondant aux besoins divers de la population. Le groupe PLR s'est toujours battu, et continuera à le faire, contre les cités dortoirs et entend bien faire de Thônex une commune qui offrira à ses habitants tous les équipements publics qu'ils sont en droit d'attendre.



L'acquisition qui nous est proposée ce soir s'inscrit par conséquent dans un projet d'ensemble visant à faire du cœur de Thônex le poumon des services et équipements à destination de nos communiens. A ce titre, nous tenons à remercier chaleureusement le conseil administratif, et M. le Maire en particulier, pour les efforts fournis dans le but que notre commune fasse entrer dans son patrimoine ces deux parcelles.

Cet investissement stratégique a évidemment tout le soutien des élus libéraux-radicaux. Il s'inscrira en complément des constructions déjà prévues au centre de Thônex comme le guichet unique, les locaux de la Police municipale, la nouvelle salle du conseil municipal ou le siège de la Fondation de la jeunesse.

La créativité et la force de proposition des Conseillers municipaux seront mises à contribution afin de penser au mieux l'aménagement de ces espaces. Qu'il s'agisse d'un agrandissement du préau de l'école Marcelly, d'une extension de la piscine communale, de la mise à disposition de nouveaux espaces verts pour les Thônésiens ou encore de la création d'une maison des associations dont notre commune a grand besoin, les possibilités sont nombreuses.

Les élus libéraux-radicaux seront au rendez-vous pour faire profiter au mieux nos communiens de ces nouvelles opportunités.

Le groupe PLR votera ces demandes de crédit et vous invite à en faire de même.

*Pour le groupe PLR,
Edouard Houman*

M. Germann a une question concernant l'utilisation éventuelle et future de ces deux parcelles. Il demande si un prolongement du parc Munier est envisagé. M. Germann demande s'il est possible de coordonner la réaffectation des parcelles avec le projet de réaménagement du parc Munier qui est en cours.

- M. Uehlinger répond que les maisons ne seront pas mises à disposition avant l'année 2019. Il faut en effet attendre la fin des travaux au niveau de Clair-Val. Il ne sera d'ailleurs pas possible de déloger ces personnes si elles souhaitent rester encore une année ou deux dans leur maison. Il y a donc un problème de timing.

M. Calame fait une déclaration pour le groupe PDC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe PDC soutiendra l'achat de ces trois parcelles, idéalement placées derrière le parc Munier, l'école Marcelly et la piscine, car le potentiel est important à terme ; à moyen ou long terme devrions nous dire, vous allez comprendre pourquoi.

Je suis persuadé que l'ensemble des personnes autour de cette table a en mémoire le budget 2018 et ses annexes.

Surtout ses annexes.

Et en particulier le plan quadriennal financier et les investissements prévus à voter. Mais permettez-moi de vous en rappeler quelques chiffres pour 2021, soit dans 3 ans environ.

Total des emprunts au 31 décembre 2017 : CHF 174'500'000.-, montant qu'il va falloir rembourser pour réduire la dette.

CHF 1'000'000.- par année, pendant 174 ans ? J'en doute.



La logique voudrait que l'on rembourse sur la durée de vie des bâtiments construits, disons sur 50 ans pour faire simple, donc CHF 3'500'000.- par an pour le remboursement de la dette, sans les intérêts ?

On les trouve où ces millions chaque année ?

Second aspect du plan quadriennal : le total des amortissements est d'environ CHF 7'500'000.- en 2021, soit une augmentation de CHF 2'000'000.- par rapport au budget 2018, avec un déficit prévu estimé à envi on CHF 1'000'000.- au budget 2021.

On augmente les impôts ?

Je me permets de vous rappeler qu'avec l'ensemble des crédits à l'ordre du jour de ce soir et ceux déjà approuvés depuis le début de l'année, nous arriverons à la rondelle « petite » somme de CHF 9'100'000.- de crédits votés qui n'étaient pas prévus aux investissements du budget 2018 et donc, qui n'étaient pas compris dans les emprunts de CHF 174'000'000.-, ni dans les amortissements de CHF 7'500'000.- par an.

On finance comment ?

On vote, on vote et, à chaque séance, on alourdit la dette et on plombe le budget de fonctionnement de la commune pour 2021 et les 20 ou 30 années suivantes.

On entend déjà plusieurs personnes nous dire qu'il faudra raser ces maisons, dont on vote l'achat ce soir et investir soit dans un parc, soit dans un agrandissement du préau de l'école ou de la piscine. Pour combien de millions en plus et pour quel montant d'amortissement aux comptes en 2021 ou 2022 ?

En avons-nous les moyens ?

Il convient dès maintenant d'être hyper attentifs à nos dépenses, à définir des priorités car on ne pourra pas tout faire en 2018, 2019 ou 2020. Il faudra reporter des dépenses à plus tard, soit après 2022-2023, lorsque les recettes fiscales des nouveaux habitants nous permettront d'assumer ces dépenses.

Le groupe PDC soutiendra ces achats car ils ont un sens et parce que l'opportunité nous en est donnée aujourd'hui et probablement pas demain. Toutefois, nous demandons expressément au conseil administratif de conserver ces maisons encore quelques années, de les louer et ce, avant d'étudier la création d'un parc. Ainsi, nous conserverons ces biens au patrimoine financier et ce, sans ajouter des amortissements au budget de fonctionnement, sans alourdir les dépenses car on ne ferait pas de travaux et même en engrangeant quelques petites rentrées financières avec les loyers.

Il sera temps alors en 2022 ou 2025 d'étudier ce que l'on fera de ces parcelles, lorsque nous aurons une meilleure vision sur les budgets communaux, sur nos capacités à rembourser la dette et sur les rentrées financières des nouveaux habitants.

C'est donc très attentif aux dépenses que le groupe PDC soutiendra cet achat, avec une demande claire à tous les élus, municipaux et administratifs, de définir des priorités dans les investissements, pour ne pas plomber les budgets communaux des prochaines années.

M. Rufener fait une déclaration pour les groupes GS et VI-VE.

Les deux groupes soutiendront l'achat de ces parcelles, idéalement situées au centre de la commune. Ces espaces devront permettre de répondre à des besoins identifiés dans le quartier des Deux communes, que ce soit un agrandissement du préau adjacent et/ou une réappropriation de l'espace public par les habitants. Nos deux groupes se réjouissent de participer à la réflexion sur les futurs usages de ces parcelles.



M. Stark a bien écouté son collègue, M. Calame. Il a trouvé son discours angoissant mais relève qu'en conclusion, M. Calame a déclaré que le PDC votera tout de même le crédit. Cela surprend M. Stark. Ce dernier rappelle ensuite que le plan quadriennal n'est pas figé. La commune doit s'adapter à divers événements. Certains crédits n'auraient pas dû être votés. Ici, l'opportunité semble claire. M. Stark revient ensuite sur une discussion qui a eu lieu lors d'une séance de la commission des finances. Il a demandé ce qu'il était prévu de réaliser sur la parcelle. Il n'est pas possible de faire un état des lieux car il faudrait visiter les maisons. Pour l'instant, le conseil administratif n'a jamais dit que les maisons allaient être démolies. Une simple entrée en matière va être votée. Le conseil administratif devra ensuite faire des propositions au conseil municipal concernant une réaffectation. M. Stark a bien entendu l'alarmisme du PDC ou du moins de M. Calame. D'autres logements sont en train d'être construits sur la commune. Cela amènera des rentrées financières. M. Stark ne comprend donc pas ledit alarmisme.

- M. Uehlinger précise que, dans la somme votée, le crédit de démolition est inclus. Le crédit de démolition est compris dans le crédit d'acquisition. Cela permet d'éviter de passer à nouveau devant le conseil municipal pour la démolition mais ne signifie toutefois pas que les maisons seront démolies au lendemain du vote. Il faut demander des autorisations.

Le timing sera donné par le conseil municipal. Concernant les emprunts, il est vrai que ceux-ci sont importants. Une sphère de financement fiable, sur 25 ans et comprenant les amortissements, avait été votée en lien avec les infrastructures publiques des Communaux d'Ambilly.

Le chiffre de CHF 174'000'000.- est une réalité comptable, qui ne prend pas en compte les recettes. M. Zeder ne contredirait pas M. Uehlinger.

Pour les années 2021 et 2022, des inquiétudes existent car il y a un décalage avec les recettes fiscales. Dès lors, un calcul sommaire a été réalisé afin de dégager une somme correspondante aux recettes potentielles. La commune a pris en compte la somme moyenne des impôts payés par un Thônésien, soit une personne physique. Ce chiffre a été multiplié par le nombre de communiens estimés pour 2021.

Le chiffre de CHF 5'500'000.- de recettes financières supplémentaires a été dégagé. Ce calcul est très aléatoire mais il donne une ligne directrice.

M. Uehlinger rappelle qu'une deuxième salve d'habitants rejoindra la commune en s'installant aux Communaux d'Ambilly. Le coût des infrastructures sera différent mais les recettes seront probablement similaires. En fonction de la population, les chiffres ne seront cependant pas exacts.

Selon M. Uehlinger, il ne faut pas être aussi alarmiste. Il faut effectivement rester prudent et faire des tableaux Excel, qui permettent de montrer comment gérer les investissements. M. Uehlinger souligne ensuite que la période d'emprunt est propice.

- M. Kilcher souhaite élargir le propos en racontant une anecdote. En préparant le discours pour la fête des 50 ans de l'école d'Adrien-Jeandin, il s'est rendu compte que le conseil administratif et le conseil municipal en place durant les années 1970 étaient face à des choix d'importance.



Il s'agissait de construire l'école d'Adrien-Jeandin, la piscine et la salle des fêtes de Thônex. A l'époque, un certain nombre de projets étaient en discussion. Ceux-ci ont débouché sur ce qui est aujourd'hui l'environnement de vie des communiers. Les prédécesseurs des Conseillers administratifs et municipaux ont décidé d'aller s'inspirer à la Broye fribourgeoise pour la salle des fêtes. Cela prouve que ceux-ci avaient pour ambition de participer à la construction de ce qu'allait être Thônex dans le futur. Selon M. Kilcher, les parcelles dont il est question offrent une opportunité unique à la commune de se positionner comme acquéreur sur un terrain central. M. Kilcher cite ensuite la Villa Fortuna, les rénovations concernant la salle des fêtes, le quartier Etienne-Chennaz, la Voie verte. La génération actuelle doit continuer à construire ce que sera Thônex demain. M. Kilcher comprend les appréhensions de certains concernant l'impact financier des acquisitions. Toutefois, le combat de la commune concernant le Chêne-Vert, parcelle dont la commune n'est pas propriétaire mais par rapport à laquelle elle dispose d'une simple servitude, démontre qu'il est important pour la commune d'être actrice concernant le foncier et ce, surtout dans une zone aussi centrale qu'est l'axe de l'avenue de Tronchet et de la route de Genève.

la parole n'étant plus demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération

Promenade des Oiseaux 11
acquisition de la parcelle n°3115, fe 19
du cadastre de la commune de Thônex
demande d'un crédit de CHF 1'550'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle n°3115, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface de 1.159m², propriétés de M. Fischele, jouxtant la parcelle n°5119 dont la commune est déjà propriétaire et que les parcelles n°5138 et n°5139 font également l'objet d'une demande d'acquisition conjointe,
- attendu que cette parcelle est classée en zone de développement 3 et située dans un périmètre de villas appelé à recevoir, à terme, des équipements publics (affectation : zone de développement 3, équipements publics),
- attendu que le regroupement de ces quatre parcelles (n°3115, n°5119, n°5139 et n°5138) représentant une surface totale de 3'359m² permettrait, dans un délai proche, de doter la commune d'un espace collectif dans un milieu urbain déjà très dense,
- vu l'intérêt pour la commune de Thônex de maîtriser des terrains dans ce périmètre dévolu au développement de projets communaux,
- vu l'expertise réalisée en juillet 2017 par M. Théodore Necker, architecte, expert immobilier, qui définit la valeur de ce bien immobilier à CHF 1'370'000.-,
- vu les négociations conduites avec le propriétaire M. Fischele,



- vu l'exposé des motifs présenté par service technique communal comprenant l'estimatif des coûts de démolition des bâtiments existants, frais de notaire et émoluments,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle n°3115, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface de 1.159m², sise Promenade des Oiseaux 11, propriétés de M. Fischele.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 1'550'000,- en vue de l'acquisition de la parcelle n°3115 dont le montant se décomposant comme suit :

- prix de vente	CHF 1'450'000,-
- frais de démolition des bâtiments existants et autres frais	CHF 80'000,-
- frais d'actes et autres émoluments et droits	CHF 20'000,-
3. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'550'000,- destiné au financement de l'achat de la parcelle susmentionnée et des frais annexes.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
5. De charger le conseil administratif de signer les actes nécessaires

9 Demande d'un crédit de CHF 2'150'000, en vue de l'achat des parcelles n°5138 et n°5139 sises Promenade des Oiseaux 7. (DA-18-18)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et aux travaux, bâtiments a déjà donné des précisions sur cette acquisition.

M. Philippe Calame, président de la commission finances a déjà donné lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

la discussion est ouverte

la parole n'étant pas demandée, M. Camuglia donne lecture de la délibération

Promenade des Oiseaux 7
acquisition des parcelles n°5138 et n°5139, fe 19
du cadastre de la commune de Thônex
demande d'un crédit de CHF 2'150'000,-



- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la commune a la possibilité d'acquérir les parcelles n°5138 et n°5139, fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, propriétés de M. et Mme Dorenter, d'une surface respective de 620m² et 861m², jouxtant la parcelle n°5119 dont la commune est déjà propriétaire et que la suivante la parcelle n°3115 fait également l'objet d'une demande d'acquisition conjointe,
- attendu que ces parcelles sont classées en zone de développement 3 et situées dans un périmètre de villas appelé à recevoir, à terme, des équipements publics (affectation : zone de développement 3, équipements publics),
- attendu que le regroupement de ces quatre parcelles (n°3115, n°5119, n°5139 et n°5138) représentant une surface totale de 3'359m² permettrait, dans un délai proche, de doter la commune d'un espace collectif dans un milieu urbain déjà très dense,
- vu l'intérêt pour la commune de Thônex de maîtriser des terrains dans ce périmètre dévolu au développement de projets communaux,
- vu l'expertise effectuée en avril 2018 par M. Théodore Necker, architecte, expert immobilier, qui définit la valeur de ce bien immobilier à CHF 1'980'000.-,
- vu les négociations conduites avec les propriétaires M. et Mme Dorenter,
- vu l'exposé des motifs présenté par service technique communal comprenant l'estimatif des coûts de démolition des bâtiments existants, frais de notaire et émoluments,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le conseil administratif à acquérir les parcelles n°5138 et n°5139 fe 19 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface respective de 620m² et 861m², sises Promenade des Oiseaux 7, propriétés de M. et Mme Dorenter.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'150'000,- en vue de l'acquisition des parcelles n°5138 et n°5139; dont le montant se décomposant comme suit
 - prix de vente CHF 2'100'000,-
 - frais de démolition des bâtiments existants CHF 30'000,-
 - frais d'actes et autres émoluments et droits CHF 20'000,-



3. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'150'000,- destiné au financement de l'achat des parcelles susmentionnées et des frais annexes.
 4. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
 5. De charger le conseil administratif de signer les actes nécessaires
- 10 Désaffectation des parcelles dp 6558 et dp 6559 issues du DM 20/2014 reçues gratuitement de l'Etat, libres de droits à bâtir et cession gratuite à Mme Vonlanthen et à Mme Reusse. (DA-18-19)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et à l'urbanisme, développement durable, donne des précisions sur cette acquisition. Il s'agit d'un jeu d'écriture qui fait que le Conseil d'Etat n'a pas besoin de se prononcer via le Grand Conseil. Pour des cessions de parcelle qui appartiennent à l'Etat, le Grand Conseil doit, en théorie, être sollicité. Toutefois, une cession de petites parcelles, de moins de 1'000 m², appartenant à l'Etat à un établissement public, ne nécessite pas de passage devant le Grand Conseil. Seul un arrêté du Conseil d'Etat est requis. Toutefois, dans le cas précis, l'aval du conseil municipal est obligatoire. Dès lors, afin d'éviter de se perdre dans les lourdeurs de l'administration cantonale, la cession gratuite à la commune, suivie d'une cession gratuite au privé, a été préférée.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

Afin de faciliter les échanges de terrain pour permettre la réalisation du mail central de Belle-Terre entre l'Etat et les propriétaires privés, la commune a reçu ces 2 petites parcelles gratuitement de l'Etat pour cession aux propriétaires voisins.

Cette désaffectation est préavisée favorablement par 13 voix, soit à l'unanimité.

la discussion est ouverte

la parole n'étant pas demandée, M. Da Silva donne lecture de la délibération

désaffectation des parcelles n° dp6558 et dp6559
du domaine public communal,
reçues gratuitement de l'Etat de Genève dans le cadre de la cession
des parcelles des Communaux d'Ambilly (DM 20/2014)
et cessions gratuites de ces parcelles
à Mme Chantal Reusse et à Mme Catherine Métrallet née Vonlanthen

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 11, alinéa 2, lettre c) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05)



- vu la délibération DA-16-20 acceptée par le conseil municipal le 4 octobre 2016, approuvée par décision du département présidentiel du 25 novembre 2016, prévoyant l'ouverture des crédits pour la réalisation des espaces publics et des aménagements complémentaires, ainsi que les divisions, cessions et réunions parcellaires selon le dossier de mutation n°20/2014 élaboré par le bureau d'ingénieur géomètre Christian Haller dans sa version au 16 août 2016, sous réserve d'adaptation,
- vu la division intermédiaire DM 48-2017, élaborée par le bureau d'ingénieur géomètre Christian Haller, destinée à permettre la vente anticipée des parcelles nécessaires à la réalisation des pièces urbaines A2 et B, intervenue entre Batima-C2I SA et la commune d'Ambilly,
- vu les autorisations de construire délivrées pour la réalisation des espaces publics, la construction des pièces urbaines A2 et B, ainsi que le maillon routier,
- vu la nouvelle version du DM 20/2014 légèrement adapté notamment au niveau des numéros de parcelles en raison de la division intermédiaire précitée,
- vu les discussions intervenues entre la commune de Thônex et l'Etat de Genève concernant deux petites parcelles de 57m² et 23m², dont il ressort que l'Etat souhaite les céder gratuitement dans un premier temps à la commune pour être incorporée à son domaine public avant que cette dernière ne les cède aux propriétaires voisins de Plein-Sud, ce qui n'avait pas été initialement prévu,
- vu l'acte notarié signé le 5 juin 2018 signé entre l'Etat, la commune d'Ambilly, la commune de Thônex et Batima-C2I SA qui prévoit l'entier de l'opération foncière définie dans le DM 20/2014 et en particulier la cession des parcelles n° dp6558 de 57m² et n° dp6559 de 23m², vides de droits à bâtir, à la commune de Thônex sur la base de la délibération du 4 octobre 2016 et de la délibération générale de délégation de compétence du 30 septembre 2015 approuvée par décision du département présidentiel le 12 novembre 2015,
- attendu que la cession de ces deux petites parcelles permet la réalisation de l'alignement le long du mail central des différentes parcelles le bordant du côté du quartier de Plein-Sud,
- vu la nécessité de désaffecter les parcelles n° dp6558 et dp6659 du domaine public pour que la commune de Thônex puisse les céder gratuitement respectivement à Mme Chantal Reusse, propriétaire de la parcelle n°5124 de Thônex et à Mme Catherine Métrallet née Vonlanthen, propriétaire de la parcelle n°5123 de Thônex, étant précisé que ces parcelles seront réunies chacune avec les parcelles de base de Mme Reusse et Mme Métrallet née Vonlanthen, sur la base des DM 25/2016 et DM 24/2016,



- attendu que la réunion de parcelles prévue dans le DM 24/2016 comprend aussi la parcelle n°6552 propriété de la commune de Thônex dont la cession était déjà prévue dans la délibération d'octobre 2016, étant précisé qu'une inversion de parcelles liée à une erreur de plume entre les parcelles n°6551 et n°6552 s'était glissée dans la délibération précitée, la première étant bien cédée gratuitement à M. et Mme Labeaume et la seconde à Mme Métrallet née Vonlanthen,
- attendu que ces cessions font partie d'actes notariés qui doivent être mis en œuvre pour la réalisation complète du remaniement foncier déjà présenté en octobre 2016 au conseil municipal qui sont financés par le biais du crédit voté à cette occasion,
- vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,
- vu le préavis de la commission des finances du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la désaffectation des parcelles n° dp6558 et dp6559 issues du DM 20/2014 reçues gratuitement de l'Etat de Genève dans le cadre du remaniement parcellaire des Communaux d'Ambilly déjà accepté par le conseil municipal.
 2. D'accepter de la cession, à titre gratuit, de la parcelle n°dp6558 de 57 m², issue du dossier de mutation précité à Mme Chantal Reusse, propriétaire de la parcelle n°5124, afin que ces deux parcelles puissent être réunies sous la nouvelle parcelle n°6666, conformément au DM 25/2016.
 3. D'accepter la cession, à titre gratuit, de la parcelle n°dp6659 de 23 m², issue du dossier de mutation précité à Mme Catherine Métrallet née Vonlanthen, propriétaire de la parcelle n°5123 de Thônex afin que ces deux parcelles et la parcelle n°6552 issue du même dossier de mutation puissent être réunies, sous la nouvelle parcelle n°6665, conformément au DM 24/2016.
- 11 Demande d'un crédit de CHF 372'000,- en vue du réaménagement de la plateforme douanière de Moillesulaz, mise en place d'équipements urbains des arrêtes TPG de la douane, d'abris vélos et création d'une déchetterie enterrée au bas de la rue de Genève. (DA-18-20)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation donne des explications concernant ce réaménagement. Il y a peu de temps, le conseil municipal a voté un crédit concernant le couvert de la plateforme. Il s'agit ce soir de voter un crédit concernant le mobilier urbain et, surtout, les parkings à vélos. En effet, la partie qui accueillait les WC publics sera complètement refaite. De nouveaux parkings seront créés. Cela a été présenté en commission de la circulation, transports.



M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation, transports donne lecture du rapport de la séance du 22 mai 2018.

Le 22 mai 2018, la commission s'est réunie concernant les équipements communaux pour la plateforme douanière de Moillesulaz, en présence de M. Richard Fulop, du bureau ADR. Après discussions de la commission, le crédit a été accepté par 9 oui et 1 non.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

La commune, dans le cadre du réaménagement de la plateforme va réaliser la pose de mobilier urbain, en particulier pour les arrêts de tram, des couverts à vélo et une déchetterie enterrée.

L'ensemble de ces objets seront amortis sur 10 ans.

Les commissaires préavisent favorablement ce crédit par 12 oui.

la discussion est ouverte

M. Singh fait une déclaration pour le groupe PLR.

Lors de sa séance du 8 mai 2018, c'est à l'unanimité que les membres du conseil municipal ont voté pour accepter la cession du futur couvert de la plateforme douanière de Moillesulaz ainsi qu'une partie des frais d'entretien. Aujourd'hui, il vous est proposé de voter un budget pour l'installation d'un parking à vélos, d'une déchetterie et de mobilier urbain, plus spécifiquement des bancs et des abris coupe-vent, visant à améliorer le confort des usagers des transports publics.

Comme nous venons de l'entendre, ce projet a été préavisé favorablement à la quasi-totalité des membres de la commission de la circulation, transports, le 22 mai dernier, et de la commission finances, le 7 juin dernier.

Si le groupe PLR vous invite ce soir à approuver cette dépense, c'est qu'elle s'inscrit également dans un ensemble de mesures visant à embellir ce secteur qui, tout le monde en conviendra, en a fort besoin. Citons parmi ces mesures le futur giratoire en forme d'hippodrome sur la rue de Genève, juste avant la plateforme douanière et pour lequel une entreprise industrielle thônésienne assurera gracieusement l'aménagement. Citons également la requalification de la rue de Genève en tant qu'espace convivial, mesure demandée dans le plan directeur communal en 2009 déjà et souhait réitéré par les riverains et les commerçants afin qu'il figure dans le plan actualisé, en cours de rédaction. Les pyramides florales posées l'année dernière constituent certes un améliorant mais nous espérons convaincre l'Etat – car il s'agit bien d'une route cantonale – de prévoir une arborisation et une végétalisation de ce tronçon dépourvu de verdure, situé entre l'avenue de Tronchet et la frontière. Si nous vous invitons à voter cette demande de crédit, c'est non seulement pour ces mérites propres mais aussi pour nous montrer cohérent dans notre souhait d'améliorer l'aménagement visuel de cette porte d'entrée sur notre commune.

la parole n'étant plus demandée, M. Stark donne lecture de la délibération

réaménagement de la plateforme douanière de Moillesulaz
mise en place d'équipements urbains des arrêts TPG de la douane,
abris vélos et création d'une déchetterie enterrée au bas de la rue de Genève
demande d'un crédit de CHF 372'000,-



- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la plateforme douanière de Moillesulaz fait l'objet d'un réaménagement complet,
- attendu que les abris bus sont remplacés par un couvert construit, financé par l'Etat, qui sera cédé à la commune à travers une servitude de superficie votée par le conseil municipal en date du 8 mai 2018,
- attendu que les frais d'installation aux arrêts TPG, comprenant les bancs et corbeilles, sont à la charge des communes,
- vu l'important besoin de places de parc pour les vélos dans ce périmètre douanier,
- vu la proximité du chantier en cours et la possibilité de saisir cette opportunité pour enterrer la mini déchetterie existante,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports lors de la séance du 22 mai 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 254'300,- pour la mise en place d'équipements urbains des arrêts TPG de la douane et construction d'abris vélos dans le périmètre de la douane de Moillesulaz.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 117'000,- en vue de la création d'une déchetterie enterrée au bas de la rue de Genève.
3. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 254'300,-, destinée à la mise en place du mobilier urbain et la création d'abris vélos, au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique n°6150.330 dès la première année d'utilisation de ces installations estimée à 2020.
5. D'amortir la dépense de CHF 117'000,-, en vue de la création d'une déchetterie enterrée au bas de la rue de Genève, au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique n°7300.330 dès la première année d'utilisation de ces installations estimée à 2020.



- 12 Demande d'un crédit de CHF 1'835'400,- en vue du réaménagement du périmètre autour de la Maison des Quartiers de Thônex. (DA-18-21)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation donne des explications concernant ce réaménagement. Il explique que les travaux s'inscrivent dans les futures mesures d'accompagnement. Les autorisations de construire pour lesdites mesures devraient être données d'ici la fin du mois de juin. Elles sont en lien avec la circulation et le pacte MICA. M. Decrey ajoute qu'une emprise de 7 mètres sur la route de Jussy est à prévoir. Cela demandera de revoir l'aménagement de la parcelle. Le conseil administratif déterminera comment le parking sera géré, une fois que les travaux auront commencé. Actuellement, une partie du parking provisoire est utilisée par R. Mazzoli SA. L'entreprise, l'école et la station-service souhaiteraient disposer de places. Le parking en contient une cinquantaine. Certaines places seront très certainement louées. Cela engendrera des rentrées d'argent. Lors de la commission de la circulation, transports, certains aspects n'étaient pas encore définis. Il a donc fallu cerner les choses floues en vue de la séance de la commission des finances. Des décisions ont été prises concernant les matériaux. Une économie de CHF 300'000.- a également été possible. A la commission des finances, un montant en lien avec les jeux a été ajouté. En effet, il s'agissait de prévoir des jeux de meilleure qualité. Il semblait important de mettre à disposition de la maison de quartier un ensemble de jeux. La maison de quartier est très contente de l'aménagement proposé et de ce qui sera réalisé. M. Decrey pense notamment à la réfection de l'éclairage. Il encourage les Conseillers municipaux à voter le crédit.

M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation, transports donne lecture du rapport de la séance du 22 mai 2018

Le 22 mai 2018, la commission de la circulation, transports s'est réunie concernant le réaménagement du périmètre autour de la maison de quartiers en présence de M. Marc Junod du bureau Touche verte.

Après discussion de la commission, un vote a eu lieu et le réaménagement a été accepté par 7 oui et 3 abstentions.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

Lors du passage en commission de circulation, un premier montant de plus de CHF 2'000'000.- avait été esquissé et, suite à quelques réticences, le conseil administratif a revu quelque peu les prestations pour proposer un nouveau montant de CHF 1'790'000.-.

Lors de la discussion, un commissaire a proposé que l'on revienne au montant initial pour le mobilier urbain et les jeux pour enfants (soit les points 15 et 18 de l'annexe 4). Selon le descriptif financier, cette plus-value se monte à CHF 45'400.- TTC.

Au vote, les commissaires approuvent cet amendement de CHF 45'400.- par 11 oui et 2 abstentions

Au vote final sur le montant ainsi amendé de Fr. 1'835'400.-, les commissaires préavisent favorablement le crédit par 13 oui, soit à l'unanimité.



la discussion est ouverte

Mme Giacobino fait une déclaration pour le groupe PLR.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour les futurs travaux de mesures d'accompagnement au maillon routier des Communaux d'Ambilly, il a été nécessaire de céder à l'Etat une bande de terrain d'environ 7 mètres de large des parcelles sur lesquelles se trouve la maison des quartiers de Thônex, l'école de l'Arc, l'école Accord et la pointe du parking provisoire « Mazzoli ».

De ce fait, le conseil administratif a saisi l'opportunité de repenser aux installations de ce périmètre.

Il convient de relever que ces travaux consistent à moderniser et embellir ce site, notamment par la création d'un alignement d'arbre le long de la route de Jussy et la suppression des buttes.

Il y aura aussi la création de gradins, d'une place de loisirs avec bancs, tables de pique-nique, jeux, grills et borne à boire, d'un parking pour plus de 50 véhicules, implantation d'abris vélos et création de récolte des eaux pluviales par ouvrage de rétention et infiltration, ainsi que de nombreuses autres valorisations.

C'est pour cela que nous saisissons cette opportunité et que le groupe PLR votera oui à cette demande de crédit et vous invite à en faire de même.

*Pour le groupe PLR,
Nadia Giacobino*

Mme Delmenico fait une déclaration pour le groupe MCG.

Le groupe MCG soutiendra la demande de crédit de CHF 1'835'400.- afin de réaménager le périmètre autour de la maison de quartier. Ceci permettra d'une part de pouvoir utiliser les abords de la maison de quartier de Thônex et de promouvoir diverses manifestations culturelles à l'extérieur. Le groupe MCG est certain que celles-ci rencontreront un succès qui, nous l'espérons, sera grandissant. De plus, le haut de notre commune connaîtra d'ici quelques années, un essor conséquent. Il est donc inévitable de pouvoir répondre tant par les voies de circulation proposées sur ce projet que pour les futurs jeunes gens qui habiteront notre commune. Nous ne pouvons que soutenir ce projet.

[M. Calame se retire des débats en raison de conflit d'intérêts sur ce point]

la parole n'étant plus demandée, M. Nicolet donne lecture de la délibération

réaménagement du périmètre autour de la Maison des Quartiers de Thônex
touchant les parcelles n°5099, n°6270 et n°6271 situées entre
la route de Jussy et le chemin de la Mousse
demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'835'400,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'Etat de Genève a, dans le cadre du futur développement des Communaux d'Ambilly, prévu une série de mesures d'accompagnement pour absorber l'accroissement des besoins en matière de mobilité,



- attendu qu'une de ces mesures comprend la création d'une voie de bus par l'élargissement de la route de Jussy,
- attendu que cette réalisation implique une emprise d'environ 7 mètres le long des parcelles n°5099, sur laquelle se trouve la Maison des Quartiers de Thônex, n°6270, occupée par les écoles de l'Arc et de l'Accord, et n°6271, comprenant le parking loué par l'Etat à l'entreprise Mazzoli,
- vu cette emprise foncière, la commune de Thônex a saisi cette opportunité pour repenser les aménagements de ce périmètre par la création d'un alignement arboricole et végétalisé, d'un espace de détente au profit de la population, la gestion de la mobilité douce, le renouvellement de l'éclairage public, l'augmentation de la surface du préau de l'école de l'Accord ainsi que le renforcement et la mutualisation des parkings existants,
- attendu que ces travaux seront réalisés sur différents types de parcelles et que nous devons faire la distinction entre la parcelle n°5099 sur laquelle est érigée la Maison des Quartiers de Thônex et qui fait partie du patrimoine administratif des biens de la commune alors que, les parcelles n°6270 sur laquelle est érigée une école privée et la parcelle n°6271 sur laquelle se trouve aujourd'hui un parking loué par l'Etat à l'entreprise Mazzoli, font partie du patrimoine financier de la commune,
- vu le coût des travaux à réaliser sur la parcelle n°5099, faisant partie du patrimoine administratif, d'un montant estimé à CHF 879'400,- TTC,
- vu le coût des travaux à réaliser sur les parcelles n°6270 et n°6271, qui font partie du patrimoine financier, d'un montant estimé à CHF 956'000,-
- vu l'exposé des motifs comprenant un plan financier présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports, lors de sa séance du 22 mai 2018,
- vu le préavis favorable de la commission finances, lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'835'400,- en vue du réaménagement du périmètre autour de la Maison des Quartiers de Thônex touchant les parcelles n°5099, n°6270 et n°6271 situées entre la route de Jussy et le chemin de la Mousse.
2. De comptabiliser la dépense de CHF 879'400,- effectuée sur la parcelle n°5099 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir la dépense de CHF 879'400,- prévue au point 2 au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique 3420.330 du budget de fonctionnement dès la fin des travaux estimée à 2020.
4. De comptabiliser la dépense de CHF 956'000,- effectuée sur les parcelles n°6270 et n°6271 directement au patrimoine financier du bilan de la commune.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'835'400,- destiné au financement de ces travaux.

13 Demande d'un crédit d'étude de CHF 357'000,- en vue de la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy (phase 2). (DA-18-22)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, cède la parole à M. Uehlinger, qui a réalisé le travail.

M. Uehlinger explique que le crédit est entièrement financé par le FIA. Il s'agit d'une des dernières parcelles qu'il faut assainir et mettre en séparatif. M. Uehlinger propose d'adopter le crédit.

M. Philippe Calame, président de la commission finances donne lecture du rapport de la séance du 7 juin 2018.

Selon la fiche 11.6.40 du PGEE ces collecteurs doivent être mis en séparatifs. Le montant de l'étude sera pris en charge par le FIA.

Les commissaires préavisent favorablement cette demande de crédit d'étude à l'unanimité, soit 13 voix.

la discussion est ouverte

la parole n'étant pas demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération

mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy (phase 2)
demande d'un crédit de CHF 357'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le plan d'actions du PGEE, adopté par le conseil d'Etat du 15 avril 2015, qui a qualifié la mise en séparatif de la route de Jussy et du chemin du Foron comme étant une action prioritaire,
- attendu que la phase de diagnostic du PGEE a mis en évidence une série de problèmes hydrauliques sur l'ensemble du réseau de la route de Jussy qui devra également assurer l'évacuation des eaux d'une partie du futur quartier des Communaux d' Ambilly,
- attendu que l'Etat de Genève prévoit un élargissement de la route de Jussy afin d'absorber la future demande en mobilité liée au développement des Communaux d'Ambilly et qu'il envisage d'engager les travaux sur la route de Jussy en 2019 dès que toutes les autorisations de construire liées au nouveau maillon routier de MICA seront en force et qu'il convient de coordonner ces deux chantiers,



- vu le crédit d'étude de CHF 45'000,- voté par le conseil municipal en date du 8 mars 2016,
- vu le diagnostic complet des diverses problématiques du réseau et l'étude de faisabilité ainsi que l'établissement d'un devis estimatif des travaux a été rendu par le mandataire fin 2017 qui a été approuvé par le service cantonal compétant permettant ainsi de lancer la suite des études en vue d'une réalisation,
- attendu que le FIA (fonds intercommunal d'assainissement) a approuvé cette étude et délivré une promesse de financement afin d'assumer les frais d'honoraires pour ce nouveau mandat, selon son courrier du 12 janvier 2018,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier comprenant le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 7 juin 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 357'000,-TTC, dont à déduire la TVA récupérable au titre d'impôt préalable de CHF 25'474,90,- en vue de la phase 2 de la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de CHF 357'000,- à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude de CHF 45'000,- voté le 8 mars 2016, soit un montant total de CHF 402'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès l'année de son abandon.
- 14 Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 75'000.- pour les frais d'étude du projet d'ouvrage de consolidation du mur de soutènement sis sur la parcelle n°5174 à Villette et l'acquisition gratuite par la commune de cette parcelle, moyennant l'obtention d'une autorisation de la commission foncière agricole. (DA-18-23)
- M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances et à l'urbanisme, développement durable, donne des précisions sur cette donation et ses conséquences. Il explique qu'avec chance, un référent notaire s'est chargé de faire un suivi rapide du dossier.



La parcelle de plus de 35'000m², qui jouxte par son val le mur de Villette, serait cédée gratuitement par ses copropriétaires à la commune de Thônex. Les modalités de cession d'un terrain agricole à une entité publique ne sont pas si évidentes à obtenir. Un travail de négociation et de lobbying devra être réalisé afin d'obtenir ce transfert de la part de la commission de l'agriculture. Le meilleur argument est la problématique du mur. Ce dernier appartient aux copropriétaires et, s'il devait s'effondrer, il devrait être remis en place, puisqu'il est inscrit au patrimoine. Les coûts que cela engendrerait sont estimés à CHF 1'500'000.-. Le notaire a réussi à obtenir 24 validations. 15 personnes viennent de France, 2 de Guyane, 2 d'Angleterre et une de Monaco. Seules 4 personnes étaient présentes en Suisse. Le travail a donc été effectué très rapidement. M. Uehlinger explique ensuite que la parcelle est historique, authentique et de qualité supérieure. Des projets sont possibles. M. Uehlinger pense par exemple à des projets viticoles ou d'agriculture. Il invite les Conseillers municipaux à voter la cession gratuite et les travaux complémentaires afin de laisser la procédure juridique aller de l'avant.

au vote :

- l'entrée en matière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.
- la discussion immédiate est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

la discussion est ouverte

Mme Tercier fait une déclaration pour le groupe PLR.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Nous avons approuvé en date du 5 février 2013 un premier crédit de CHF 33'000.- pour étude et investigation pour la consolidation du mur de soutènement de la route de Villette.

Ce soir, un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- nous est demandé pour une étude complémentaire pour les frais d'étude du projet d'ouvrage de consolidation du mur de soutènement sis sur la parcelle n° 5174 à la Villette et l'acquisition gratuite, par la commune, de cette parcelle, moyennant l'obtention d'une autorisation de la commission foncière agricole.

Ce mur de soutènement est très ancien et date probablement du 19^{ème} siècle. Malheureusement, ce dernier s'affaisse inexorablement chaque année un peu plus. La commune désire sauver ce mur historique et une consolidation de ce dernier est nécessaire. Une subvention cantonale pourrait être obtenue en vue de la réalisation de ce projet.

La parcelle jouxtant ce mur, d'une superficie de 37'260 m2 est situé en zone agricole et grâce à la pugnacité d'un avocat, les 24 copropriétaires ont été retrouvés et leurs accords ont permis une cession gratuite de cette parcelle à la commune.

Etant donné que la commune de Thônex ne désire pas personnellement exploiter cette parcelle agricole, il est nécessaire de demander une autorisation à la commission foncière agricole, afin de pouvoir accepter la cession gratuite de cette parcelle. Si cette commission est d'accord que nous ne fassions pas de l'agriculture sur cette parcelle, nous pourrions éventuellement envisager de donner en gérance cette parcelle à un viticulteur, maraicher ou autre. Libre au conseil municipal de fournir des idées au conseil administratif !

Le PLR approuve cette demande de crédit de CHF 75'000.- pour cette étude et espère que les autres partis feront de même.



la parole n'étant plus demandée, M. Camuglia donne lecture de la délibération

demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 75'000.-
pour les frais d'étude du projet d'ouvrage de consolidation
du mur de soutènement sis sur la parcelle n°5174 à Villette et
acquisition gratuite par la commune de cette parcelle,
moyennant l'obtention d'une autorisation de la commission foncière agricole

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le mur de soutènement bordant la parcelle privée n°5174, marquant la limite de propriété avec la route de Villette appartenant au domaine communal, est très ancien et fait partie d'un ensemble de murs historiques inclus dans le périmètre du plan de site n°29376B,
- attendu que ce mur présente d'importantes fissures apparentes côté de la chaussée et que les mesures effectuées depuis 2006 montrent que le mouvement du mur perdure de manière régulière sans signe de stabilité, ce qui pourrait conduire à son effondrement,
- vu le crédit d'étude de CHF 33'000,- voté par le conseil municipal en date du 5 février 2013 en vue d'établir un avant-projet chiffré de consolidation,
- attendu que selon les experts il convient de prévoir une confortation de l'ensemble du mur sur une longueur d'environ 120 mètres
- attendu que la parcelle n°5174 sur laquelle repose le mur appartient à 24 copropriétaires à la suite d'une succession,
- vu les conclusions de l'avis de droit du 24 avril 2014 déterminant les responsabilités et devoirs des diverses parties soit le propriétaire (hoirie) et le bénéficiaire (la commune) qui doivent prendre les mesures nécessaires pour le maintien du mur en bon état et entreprendre les travaux de consolidation et de réfection,
- attendu que le maintien du mur est imposé par un plan de site et qu'il est possible de solliciter une participation aux frais de réfection et de consolidation de l'Etat de Genève,
- attendu que la parcelle n°5174 d'une superficie de 37.260m² est située en zone agricole et incluse dans le périmètre du plan de site n°29376B-537 adopté par le Conseil d'Etat du 2 novembre 2005, est grevée d'une servitude de droit de vue sur les lieux du mur et interdisant toute construction ou installation d'importance,
- attendu que les 24 copropriétaires ont donné leur accord à une cession gratuite de la parcelle n°5174 à la commune de Thônex,
- attendu que si l'acquéreur n'est pas personnellement exploitant, ce qui est le cas de la commune de Thônex, une autorisation peut lui être accordée s'il prouve qu'il y a un juste motif pour le faire et que c'est notamment s'il remplit une des conditions énoncées à l'article 64, alinéa 1 de la loi fédérale sur le droit foncier rural,



- vu l'intérêt de la commune à pouvoir sauver ce mur historique, assurer le soutènement de la route et permettre la poursuite d'une activité agricole sur cette parcelle,
- vu la nécessité de poursuivre l'étude afin d'évaluer de manière plus précise les coûts de la consolidation du mur et la subvention cantonale qui pourrait être obtenue pour la réalisation de ce projet,
- attendu que, parallèlement à cette étude, il convient de mettre en œuvre les démarches nécessaires pour définir si la commune pourrait obtenir l'autorisation de la commission foncière agricole afin de pouvoir accepter la cession gratuite de la parcelle n°5174 de Thônex,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal incluant les coûts de cette opération,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de CHF 75'000,- destiné à couvrir les frais d'étude relatif au projet d'ouvrage de consolidation du mur de soutènement sis sur la parcelle n°5174 à Villette et les frais relatifs à la procédure à mettre en œuvre en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir gratuitement ladite parcelle.
2. D'accepter que le conseil administratif mette en œuvre la procédure pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à l'acquisition gratuite de ladite parcelle.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 1 directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier si elle obtient l'autorisation d'acquérir gratuitement la parcelle et que le crédit de réalisation du projet est approuvé par le conseil municipal.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement tout comme le premier crédit d'étude voté.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude, tout comme le premier crédit d'étude voté sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier en raison de l'incorporation à terme de la parcelle au domaine public et donc l'utilité publique de toute cette opération, pour autant que la commune obtienne l'autorisation d'acquérir gratuitement la parcelle.
7. De charger, cas échéant, le conseil administratif de signer les actes nécessaires à cette opération.



15 Projets de délibération

M. le président informe l'assemblée qu'aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

16 Projet de motion déposé dans le délai légal par les groupes PLR et PDC intitulée : « Apéro Graveson » (MM-18-02)

Mme Tercier, signataire donne lecture du projet de motion

exposé des motifs :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Nous avons inauguré la réfection de la place Graveson il y a maintenant trois ans et force est de constater que cette place n'est pas encore le lieu de rencontre idéal et tant désirée par les communiens.

Plutôt que d'avoir à subir les nuisances de quelques jeunes très bruyants, les habitants du quartier préféreraient occuper eux-mêmes la place. Ils proposent de l'animer tous les jeudis de 17h à 21h, de mi-avril jusqu'à fin septembre, en s'inspirant d'animations existantes déjà dans le canton.

Des animations du jeudi soir avec des stands de nourriture et boissons sur place fonctionnent bien à Carouge et aux Grottes et ceci en parfaite harmonie avec les commerces proches.

Certains petits commerçants indépendants de la commune nous ont déjà approchés dans ce sens et des petits producteurs de la région, voire de notre commune, pourraient en profiter pour mettre en avant leurs produits. Nous avons parlé lors du dernier conseil municipal de travaux à l'ancienne école Fossard dans le but d'y accueillir un micro-brasseur et un apiculteur. Voici justement des exemples de producteurs qui pourraient être présents. Nous pourrions également voir s'il y a la possibilité d'y faire venir un ou deux foodtrucks et pour cela changer les jours de leur présence sur la place.

Il devrait être possible de disposer des tables et des bancs afin que les communiens puissent s'asseoir, prendre l'apéro, grignoter quelques spécialités et passer un moment convivial. Cela créerait et faciliterait sans aucun doute les liens entre jeunes et moins jeunes.

De temps à autre, nous pourrions animer cette place le même soir par des petits groupes de musique, chanteurs, conteurs, etc.

Enfin, pour inciter les commerçants à venir sur la place, il est indispensable que la location d'emplacement soit effectuée à un prix très raisonnable pour qu'ils puissent rentrer dans leurs frais.

Nous vous proposons donc de transmettre à la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière, une demande d'étude de réorganisation de la place de Graveson afin de permettre cette animation le jeudi soir à et avoir une occupation choisie et non pas subie.

Au nom du groupe libéral-radical et du groupe démocrate-chrétien,



projet de motion :

considérants :

- vu le manque d'activités au centre de la commune,
 - vu le bon fonctionnement des animations du jeudi soir ailleurs sur le canton,
 - sur proposition des groupes PLR et PDC,
- le conseil municipal,

i n v i t e

la commission des parcs, promenade, économie publique, emploi, voirie et cimetière :

- à étudier la création d'un « apéro Graveson » le jeudi soir à la belle saison, sur la place Graveson.
- à permettre aux commerçants de poser tables et bancs afin d'animer la place.
- à étudier avec le service culturel, l'association Trois-Chêne Culture ou la Maison des Quartiers, la possibilité d'animer la place deux ou trois fois dans l'année par des petits groupes de musique, chanteurs, conteurs, etc.
- à tenir informé le conseil municipal.

la discussion est ouverte

M. Rufener fait une déclaration pour les groupes GS et VI-VE.

Les groupes GS et VI-VE ont pris connaissance avec intérêt de cette motion. Nous partageons à la fois les considérants et les objectifs globaux de ce projet. Plusieurs éléments relatifs à cette idée de projet doivent être mis en avant. Pour augmenter les chances de succès populaire du projet, il est important d'impliquer au maximum l'ensemble des habitants du quartier. Il semble à ce titre intéressant de collaborer, outre avec les habitants déjà intéressés, également avec les TSHM et les correspondants de nuit, par exemple.

En outre, nous nous réjouissons de l'intérêt attribué dans cette motion aux petits commerçants de la région. Dans le même temps, nous devons veiller à garantir des prix de vente accessibles, afin que toutes et tous puissent prendre part à ces événements. A ce titre, la commune devra effectivement offrir un contexte favorable pour la coordination de ces apéros Graveson.

Nous nous réjouissons enfin de la volonté exprimée de coopérer avec des associations culturelles. Des prestations culturelles, musicales en particulier, sont actuellement relativement peu présentes dans l'espace public et sur le territoire communal. Ces prestations devraient être encouragées.

En bref, les groupes GS et VI-VE se réjouissent d'échanger sur cette motion dans la commission compétente.

M. Calame explique que la version de la motion a progressé. Au début, il avait été prévu d'envoyer la motion dans la commission de l'économie. Au final, les aspects culturels ont été ajoutés et les motionnaires ont omis de modifier la motion. Ces derniers proposent donc un amendement, qui consiste à envoyer la motion à la commission culture, afin d'avoir une discussion large sur l'animation de la place. M. Calame rappelle que Mme Kuhn est aussi en charge de l'attribution des emplacements pour les *food trucks*. Effectivement, la commission culture semble plus à même de traiter cette motion.

- M. Kilcher souhaite faire un point historique. Les motionnaires et les personnes qui traiteront le dossier doivent se rendre compte que, lors de la présente législature ainsi que lors de la précédente, le conseil administratif a essayé au maximum de dynamiser la place Graveson.



M. Kilcher relève toutefois que le conseil administratif se réjouit de la motion. A titre personnel, M. Kilcher la soutiendra. Il explique toutefois que le quartier des Deux-communes ne profite pas d'une association d'intérêts.

A ce titre-là, la volonté de voir éclore une dynamique de quartier qui englobe la place Graveson est intéressante mais sera difficile à mettre en œuvre ainsi qu'à pérenniser. Le conseil administratif a été confronté à cela lorsqu'il a été question, avec la commission économie, des *food trucks*. Suite à la réorganisation, en janvier 2017, cette thématique a basculé dans le giron de Mme Küng et de la gestion de LRDBHD.

Le marché a périclité car les bons marchands ont été attirés ailleurs et les mauvais ne faisaient plus de chiffre. De plus, le marché de Gaillard, qui est très grand, a lieu le samedi. M. Kilcher a essayé de dynamiser la place avec des *food trucks*. Toutefois, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Les *food trucks* intéressent tout le monde mais il faut s'assurer d'une certaine hygiène et d'un respect de la Loi sur le travail. Un agencement est nécessaire. Sur toutes les personnes appelées, 3 ou 4 sont finalement venues et, après 3 présences sur place, il a été difficile de les faire revenir. Le S'cool Boss est le partenaire le plus fidèle. Avec les autres, il y a des hauts et des bas. Mme Küng est confrontée à une dynamique indépendante de la part des acteurs de cette place, qui ont un agenda et qui ne participent pas toujours. Il est dur de fidéliser les communiens. M. Kilcher soutient donc l'initiative mais il ne faut pas sous-estimer le fait qu'un ancrage local et une association d'intérêts sont nécessaires pour réussir, du point de vue économique.

- M. Decrey rejoint les propos de M. Kilcher. Les difficultés existent. Selon M. Decrey, il ne faut pas que la commune doive organiser des événements tous les jeudis soirs. Les communiens doivent s'impliquer et cela est très compliqué. Il y a deux ans, la commune a reçu une commerçante, qui est venue avec des idées. La commune était motivée et aurait mis du matériel à disposition. Toutefois, cette personne n'est jamais revenue. Elle s'est rendue compte qu'il n'était pas facile de mobiliser les autres.

M. Decrey explique que quelques personnes se sont plaints du fait qu'aucune fête des voisins ne soit organisée. Ils ont pris l'initiative de le faire, avec les TSHM. Une dizaine de personnes se sont déplacées et ont eu beaucoup de plaisir. Toutefois, l'organisateur a remarqué qu'il était dur de motiver les communiens. Un grand travail devra avoir lieu en commission afin de trouver des personnes qui souhaitent s'investir dans ce beau projet. Le suivi devra également être suffisant.

Mme Oppliger relève que la place Graveson a coûté très cher. Il est donc judicieux de l'utiliser à bon escient. Il faut la mettre en valeur. La proposition des groupes PDC et PLR est très intéressante.

M. Rufener souligne que le bibliobus, qui était auparavant présent sur la place, a été déplacé derrière l'école Marcelly. Il demande s'il serait possible de le remettre, sachant qu'il permet un lien social.



- M. Decrey répond que le bibliobus a été déplacé car son poids était trop élevé. Il n'est pas certain que la dalle située en dessous supporte ledit poids.

la parole n'étant plus demandée, la motion et de son amendement sont passés au vote :

m o t i o n
déposée par les groupes libéral-radical (PLR) et démocrate-chrétien (PDC)
intitulée :
« apéro Graveson »

considérants

- vu le manque d'activités au centre de la commune,
- vu le bon fonctionnement des animations du jeudi soir ailleurs sur le canton,
- sur proposition des groupes libéral-radical (PLR) et démocrate-chrétien (PDC),

le conseil municipal

i n v i t e

par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

la commission de la culture, des loisirs et du jumelage :

1. A étudier la création d'un « apéro Graveson » le jeudi soir à la belle saison, sur la place Graveson.
2. A permettre aux commerçants de poser tables et bancs afin d'animer la place.
3. A étudier avec le service culturel, l'association Trois-Chêne Culture ou la Maison des Quartiers, la possibilité d'animer la place deux ou trois fois dans l'année par des petits groupes de musique, chanteurs, conteurs, etc.
4. A tenir informé le conseil municipal.

17 Propositions du conseil administratif

17.1 M. Pascal Uehlinger, maire

17.2 Pétition en lien avec le terrain de football de l'école Pont-Bochet

Le président lit la communication écrite du bureau.

Le bureau du conseil municipal, compte tenu du calendrier et de la brièveté des délais dans le cas présent, décide de traiter la pétition le 19 juin, à l'équivalent du point 17.



Le président rappelle qu'il a déjà lu la pétition. Le texte a également circulé dans les groupes. Le président rappelle également qu'une pétition peut recevoir trois types de traitement. Elle peut être renvoyée au conseil administratif, renvoyée en commission ou classée.

- M. Decrey informe que la pétition a été signée par 634 personnes. 211 personnes n'habitent pas la commune. 76 sont des enfants de moins de 12 ans. 55 signatures sont sans adresse. Cela signifie que 283 sont des signatures de communiers adultes.

Le président souligne qu'il s'agit d'un chiffre important.

- M. Uehlinger pointe la zone concernée par la pétition. La zone est une partie de celle de l'aménagement des espaces publics. L'exploitation du terrain de football ne peut, dans tous les cas, être prolongée que jusqu'à la fin du mois de juin 2021. De plus, des travaux se dérouleront durant l'été 2018. En effet, toutes les conduites qui alimentent le réseau d'eau passent sous le terrain de football. La problématique est claire. La zone du terrain devra de toute façon être condamnée, à un moment donné. Le fait d'épargner au maximum la zone, de ne pas mettre de terre et de remettre un terrain de football en place après les travaux, a été chiffré à CHF 30'000.-. Cette somme n'est évidemment pas budgétisée. Cet investissement permettrait de prolonger l'exploitation du terrain au mieux jusqu'au début du mois d'octobre 2020 et, ensuite, jusqu'à juin 2021. La somme d'argent doit être discutée puis votée en commission. La gestion des terres peut être gérable. La commission doit consulter le dossier, entendre des experts pour analyser ce qui est faisable et à quel coût. La commission des finances devrait également se prononcer sur le coût supplémentaire. M. Uehlinger avait annoncé à la responsable de la pétition que le classement n'aurait pas lieu. Il n'est pas possible de passer outre 634 signatures. Il faut donc se prononcer entre un renvoi au conseil administratif et un renvoi en commission. Au vu de la somme et des travaux que cela engendrerait, M. Uehlinger pense qu'une commission devrait en discuter, au début du mois de septembre. Il cite la commission écoles, jeunesse. Le crédit supplémentaire pourrait être voté lors de la séance du conseil municipal d'automne. Le travail ne pourra pas avoir lieu durant l'été. M. Uehlinger précise finalement que les travaux de canalisation seront de toute façon réalisés cet été et condamneront le terrain pendant quelques mois. Le conseil municipal devra se prononcer sur la remise du terrain de football à l'identique, pour une durée maximale de 2 ans et demi.

M. Knörr a été éjecté de l'école Marcelly en 1973. Il a ensuite fréquenté l'école de Pont-Bochet. Il n'y avait aucune infrastructure et les enfants jouaient entre les voitures. C'est Mme Michella qui avait laissé les élèves jouer sur le terrain d'à côté. Par la suite, un terrain de football a été construit. En 1998, lorsque la fille de M. Knörr a commencé à fréquenter l'école de Pont-Bochet, le terrain était toujours là et tout le monde jouait au foot. En 2004, quand le fils de M. Knörr a rejoint l'école, le terrain était également là. Un terrain provisoire qui dure aussi longtemps mérite que l'on se batte pour sa survie. Il ne sera peut-être pas possible pour le terrain de rester, à terme, sur cet emplacement.



Cependant, en face, M. Knörr relève qu'il y a beaucoup de terrains verts. Peu de personnes s'y promènent et, du temps de M. Knörr, les enfants y jouaient au football et des tournois scolaires étaient organisés. M. Knörr cite la partie gériatrie du domaine de Belle-Idée. Il ne sait pas si la commission MICA ou la commission des sports doit prendre en charge ce sujet. Il faut en tout cas que le terrain réapparaisse, à un moment ou à un autre, à l'endroit auquel il se trouve.

- M. Uehlinger explique que la commune est propriétaire de la surface sur laquelle se trouve actuellement le terrain. M. Uehlinger explique que les prospections du conseil administratif pour le remplacement des jardins familiaux ont été compliquées. Le conseil administratif n'a eu que des miettes de l'environnement proche pour mettre des surfaces à disposition des personnes éjectées. Cette démarche peut être faite pour les terrains de football mais la zone de Belle-Idée appartient à l'Etat. Il en va de même des anciens terrains de football. M. Uehlinger pense éventuellement à la future pièce A5, qui est aujourd'hui en concours. Toutefois, à terme, elle devra être rendue à l'Etat, qui en est propriétaire. M. Uehlinger explique ensuite qu'il y aura toujours des terrains. Des surfaces supplémentaires sont prévues derrière l'école. Il en va de même de zones de jeu couvertes, avec la salle omnisport. M. Uehlinger ajoute que le terrain de football n'est pas marqué et pourrait être replacé entre les lots de bâtiments, sur les césures vertes. Ces césures sont assez larges pour un terrain de football. Cela sera cependant uniquement possible lorsque les aménagements des espaces publics seront en cours.

Mme Tercier demande si la pétition est valable vu que des personnes qui n'habitent pas sur la commune, ainsi que des enfants, l'ont signée.

- M. Uehlinger répond qu'une pétition doit être traitée et est considérée comme valable même si elle ne comprend qu'une seule signature.

Mme Tercier demande si cela est le cas même si les signatures proviennent d'étrangers.

- M. Uehlinger acquiesce.
- M. Kilcher précise que les débats ne doivent pas tous avoir lieu à la présente séance. La pétition parle du terrain existant, sur lequel M. Knörr et ses enfants ont joué au football. M. Kilcher pense que la question de l'emplacement du terrain de substitution est bonne mais devra être traitée en commission. Toutefois, la pétition ne parle que du terrain de l'école de Pont-Bochet. Il s'agit de deux sujets différents.

Mme Giacobino n'est pas native de Thônex. Elle a grandi à Onex et, en cas de travaux, les enfants s'arrangeaient. Ils posaient leurs vestes par terre pour délimiter le terrain, par exemple. Les enfants peuvent faire de même aujourd'hui. Il semble exagéré de dépenser CHF 30'000.- pour remettre en place un terrain temporaire. Les communiens ne seraient pas satisfaits de cela.

M. Germann comprend les préoccupations des pétitionnaires. Disposer de terrains de sport est très important. La preuve est que le projet de la nouvelle école des Communaux d'Ambilly comprend trois grandes salles omnisports. Le terrain convoité comprend des enjeux importants pour la construction des Communaux d'Ambilly, notamment en lien avec le maintien de la conception écologique de la construction.



M. Germann pense aux questions de déblayements et remblaiements de la terre, sur site. Ceux-ci nécessitent un entreposage provisoire des matériaux. M. Germann s'enquiert d'éventuelles alternatives aux remblaiements et déblayements. Il pense qu'il serait plus facile de trouver un autre emplacement pour le terrain de football que pour les aménagements en lien avec le chantier.

- M. Uehlinger pense que la discussion doit avoir lieu en commission. Il n'est pas possible d'avoir ce débat ce soir. M. Uehlinger rappelle que les canalisations, pour la mise en séparatif, ne peuvent pas être placées ailleurs. La commission devra décider si elle souhaite que la commune investisse CHF 30'000.- ou non. Elle pourra aussi chercher une autre variante.

M. Da Silva souhaite revenir sur les propos de Mme Tercier. Il n'est possible de passer outre 634 signatures aussi simplement et ce, même si, parmi ces signatures, se trouvent celles d'enfants. Il faut justement saluer l'effort de ces enfants, qui ont pris la peine de signer la pétition et qui se sont prêtés au jeu démocratique. M. Da Silva pense qu'il est possible de trouver des arrangements avec des autres acteurs locaux possédant des espaces verts à proximité. Il ne s'agit pas forcément de construire un terrain en bonne et due forme mais de prévoir une installation provisoire, pour la durée des travaux. M. Da Silva demande s'il n'est pas possible d'aborder le sujet à la commission MICA, prévu la semaine suivante. Cette séance a été projetée mais pas confirmée. Il s'agit de la dernière avant les vacances d'été, vacances qui correspondent justement à la période à laquelle les enfants seront désœuvrés. Il est préférable de voir les enfants jouer sur un terrain, même provisoire, qu'errer quelque part sur la commune.

- M. Uehlinger explique si le sujet est traité le mardi suivant, cela sera fait dans l'urgence et les solutions ne seront pas bien réfléchies. Dans tous les cas, les travaux auront lieu durant l'été et le terrain ne sera pas à disposition. Les démarches ne pourront pas être faites d'ici le mardi suivant.

M. Camuglia rejoint les propos de M. Da Silva. Il estime que les pétitions appartiennent aussi aux jeunes. Il est bien de leur octroyer la parole. Il faut aussi donner un signal, au lieu de laisser les enfants trainer près des routes. M. Camuglia est donc favorable à l'installation d'un terrain provisoire, pour l'été.

M. Advigor a une question technique. Ses enfants ont aussi fréquenté l'école de Pont-Bochet. Il existe un grand espace de jeu installé à côté du terrain de football.

- M. Uehlinger explique que le terrain de jeu a déjà été la cible d'une destruction. Le terrain n'est pas sur le périmètre de l'école mais sur celui de la commune. Une discussion avait déjà eu lieu en amont. Les directeurs étaient intervenus. Ils avaient compris que le terrain de football devait être sacrifié pendant les travaux mais avaient plaidé pour que le terrain de jeu soit épargné. Les directeurs ont été entendus. Le maître d'ouvrage est entré en matière et le terrain de jeu ne sera pas touché. Initialement, cela aurait dû avoir lieu.



M. Rufener trouve la pétition très intéressante. Elle appuie sur le rôle transitoire que la commune doit jouer dans l'attente d'équipements plus importants et durables. Il faut aussi penser qu'un lieu qui n'est plus utilisé pendant plusieurs années est plus difficilement réapproprié lorsqu'il revoit le jour. Les enfants perdront l'habitude de faire du sport à cet endroit. Il est donc important d'avoir une réflexion sur des installations provisoires. Il est également important de communiquer aux communiens les informations qui concernent les équipements publics. Une fois que des décisions provisoires et durables auront été prises, il faudra les communiquer aux riverains.

M. Houman propose de se concentrer sur le fond de la question posée. Les questions techniques et budgétaires doivent être traitées avec sérieux. Il ne faut pas aller trop rapidement dans ce dossier. Les données pertinentes doivent être collectées pour que le débat puisse avoir lieu sereinement, à la rentrée. M. Houman propose un renvoi en commission MICA ou en commission écoles et jeunesse, à la rentrée. Il pense que le conseil administratif peut choisir, durant l'été, quelle commission traitera du sujet.

M. Stark est favorable au renvoi en commission. La commission des finances devra de toute façon se prononcer sur le sujet. Concernant les travaux de terrassement et de canalisation, M. Stark demande s'il n'est pas possible de les reporter momentanément, le temps que le conseil municipal définisse comment il souhaite procéder.

- M. Uehlinger explique tout d'abord que le choix de la commission revient aux Conseillers municipaux. De plus, la commission des finances n'a pas besoin d'être réunie pour une somme de CHF 30'000.-. Il est possible d'aller directement au conseil municipal. De toute façon, une séance de la commission des finances a toujours lieu avant les séances plénières. M. Uehlinger explique ensuite qu'un planning a été dressé. Des grues et des pelles mécaniques ont été déplacées. Le gros œuvre débutera au mois de juillet. Il n'est pas possible d'arrêter les pelles mécaniques. Les entreprises le factureraient et il n'y aurait plus aucun contrôle des coûts. La seule chose qu'il est possible de faire actuellement est de décider si le terrain doit être remis en état ou non après les travaux et ce, pour une durée provisoire.

Le président clôt les débats. Il pense qu'il faudrait d'abord renvoyer la pétition au conseil administratif, qui est opérationnel pendant l'été. Le conseil administratif renverrait ensuite la pétition en commission.

M. Calame rappelle qu'un choix doit être fait entre le renvoi au conseil administratif et le renvoi en commission. Il propose un renvoi en commission des sports.

Le président demande toutefois si le conseil administratif pourrait agir durant l'été si la pétition était renvoyée en commission. Le conseil municipal ne se réunira plus avant le mois de septembre. Il sera cependant inutile de traiter la pétition à ce moment-là. Il faut trouver un *modus vivendi* pour qu'une action du conseil administratif précède le renvoi en commission.



- M. Decrey rappelle que les travaux du collecteur se dérouleront durant l'été et prendront fin au début du mois de septembre. La commission peut donc se réunir au mois de septembre pour travailler sur la proposition de remise en état présentée par M. Uehlinger. M. Decrey rappelle que cela prolongerait la vie du terrain de deux ans. La question ne va pas plus loin. Si le conseil municipal décide de ne pas investir les CHF 30'000.-, d'autres pistes seront explorées. Il existe des solutions au niveau de l'école.

Le président relève que si une commission se réunit au septembre pour traiter du sujet, la décision de remise en état du terrain interviendrait au mieux en octobre ou en novembre.

M. Houman demande le renvoi en commission MICA. Il s'agit d'une commission qui a une vue globale. En termes de planning, il faudra de toute façon que l'éventuel crédit soit voté par le conseil municipal. Dès lors, il semble opportun d'attendre la rentrée.

M. Calame renonce à sa demande formelle. Il rejoint ensuite son préopinant. Il serait possible d'agender une séance au début du mois de septembre pour qu'un vote puisse intervenir lors de la première séance du conseil municipal, à la rentrée. Cela permettra au conseil administratif de travailler sur le dossier pendant l'été et de revenir avec des propositions concrètes. Il n'y a pas lieu de procéder autrement.

M. Uehlinger estime que l'intérêt de traiter ce sujet en commission écoles et jeunesse ou sports est de pouvoir intégrer les directeurs aux discussions. La commission MICA concerne la gestion territoriale et des infrastructures. La demande est en lien avec l'école et le sport et pas avec l'urbanisation.

- M. Germann rejoint MM. Houman et Calame concernant le choix de la commission MICA. Il est aussi question des déblaies sur la parcelle. Cela concerne le chantier et la commission MICA a une vue d'ensemble. Elle peut aussi s'occuper des questions de sport.

M. Zaugg pense qu'il serait souhaitable de renvoyer la pétition au conseil administratif. Il trouve cependant ironique qu'une discussion de 25 minutes fasse suite à une pétition alors que le vote d'un montant de 51'700'000.- a pris 10 minutes.

M. Nicolet rappelle qu'il est possible d'organiser des séances avec deux commissions. Il est possible de réunir les commissions sports et écoles et jeunesse.

Le président procède au vote concernant le renvoi en commission.

au vote :

- le renvoi en commission est accepté par 18 voix pour et 3 voix contre, soit à la majorité.

Le président relève ensuite qu'il est possible de renvoyer la pétition en commission MICA ou en commissions réunions écoles et jeunesse et sports.



M. Camuglia propose de réunir les commissions MICA et finances.

M. Calame précise que la commission des finances traite toujours des demandes de crédit. Il n'y a pas besoin de voter le renvoi en commission des finances.

Le président met l'objet au vote

- le renvoi en commission MICA a les faveurs de conseillers municipaux.
- le renvoi en commissions réunions écoles et jeunesse et sports a les faveurs de 7 conseillers municipaux.
- 4 conseillers municipaux s'abstiennent.

Le renvoi en commission MICA est donc accepté par 10 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

17.3 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

Aucune.

17.4 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

Aucune.

18 Questions écrites :

M. Philippe Decrey, conseiller administratif, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 8 mai 2018 par :

18.1 Mme Heidi Tercier concernant la vitesse des véhicules sur le chemin des Deux-communes

En préambule, il y a lieu de préciser que le chemin des Deux-communes est un chemin privé.

Or, la mise en œuvre de la réglementation locale de trafic (exemple d'une zone 20 km/h) et d'aménagements routiers de modération de vitesse (exemple des gendarmes couchés) sur domaine privé échappe aux compétences communales.

Le service public n'a pas pour vocation de financer des équipements sur domaine privé pour éviter ainsi un précédent, et susciter des demandes d'autres propriétaires, pour des raisons d'équité.

En 2015, la commune est intervenue auprès de la régie concernée par le chemin des Deux-communes afin de proposer le rajout de places de stationnements supplémentaires.

Cette proposition a été mise en œuvre en 2016 suite à un vote favorable de l'Assemblée Générale de la Copropriété.

Dans le cadre de ce projet, il a été constaté qu'il n'y a pas 1, mais 2 gendarmes couchés (éléments synthétiques) qui n'étaient plus en place.



Les photos de 2015 (annexe 1) dévoilent les trous apparents dans le bitume qui témoignent de l'ancrage au sol des 2 ralentisseurs disparus et laissent supposer à un défaut d'installation.

Les photos du 25 mai 2018 (annexe 2) démontrent que l'état n'a pas évolué.

Contrairement à ce qui est affirmé dans cette interpellation, la commune n'est pas intervenue pour enlever les gendarmes couchés manquants, et comme évoqué précédemment, elle n'est nullement compétente pour démonter ou installer des équipements sur domaine appartenant à des tiers.

Mme Tercier a aussi écrit à la régie, qui lui a assuré que le ralentisseur avait été enlevé il y a plusieurs années par la commune de Thônex. M. Genoud lui avait dit la même chose. La commune aurait malencontreusement endommagé le ralentisseur avec un chasse-neige et aurait donc décidé de l'enlever complètement.

18.2 M. Ashwani Singh concernant une circulaire concernant le démarrage du chantier des Communaux d'Ambilly comprenant les mesures d'accompagnement qui ont été mise en place.

1. *Le courrier d'information aux riverains a été transmis selon le périmètre illustré en pièce jointe.*
2. *Le plan de circulation est actuellement en cours de finalisation par le mandataire spécialisé selon la séance ayant eu lieu à la fin du mois d'avril avec la DGT. Ce dernier sera transmis pour approbation auprès de l'administration au début du mois de juin 2018. En effet, il est à savoir qu'aucune évacuation ne sera réalisée avant l'approbation de ce plan et la réalisation de l'aménagement provisoire du « tourne-à-gauche » pour le début du mois de septembre 2018.*

Pour la circulation des engins de chantier et autres, le trafic utilisé par PIASIO et ses fournisseurs est principalement déployé via la route de Jussy, la route de Veyrier et l'avenue de Thônex.

3. *Le plan de circulation validé pourra être présenté en temps opportun sachant qu'une communication régulière sera également mise en place sur les différents aspects de chantier.*

M. Singh remercie M. Decrey.

19 Propositions individuelles et questions

19.1 Tonneau sur la route Adrien-Jeandin

M. Singh annonce que le tonneau qui gênait le trottoir de la route Adrien-Jeandin, du côté est, a été supprimé la semaine précédente.



19.2 Installation de containers pour migrants

M. Knörr revient sur la forfaiture de M. Poggia. Il souhaiterait savoir si les travaux ont commencé avant que la mairie ne reçoive la lettre.

Il relève également que puisque l'information a été donnée lors d'une séance du conseil municipal. Celle-ci est donc publique et sera répandue. La commune compte-t-elle contacter les propriétaires des villas situées aux alentours, qui avaient été déboutés dans leur recours ? M. Knörr rappelle que la seule raison justifiant ce résultat était le fait que les villas ne perdraient pas de valeur, vu que l'installation était limitée dans le temps et ne devait demeurer que 10 ans. M. Knörr demande finalement s'il est possible d'avoir une copie de la lettre.

M. Uehlinger lit la lettre.

M. le Conseiller administratif,

J'accuse réception de votre courrier du 11 mai 2018 dont le contenu a retenu ma meilleure attention.

Depuis nos échanges épistolaires de l'été 2016, le dossier relatif à la construction d'un centre d'hébergement collectif pour migrants issus du domaine de l'asile a évolué compte tenu notamment de la fin de la crise migratoire qui prévalait alors. Ainsi, le projet de construction débuté récemment prévoit désormais l'installation de 370 personnes. Le foyer sera en priorité destiné à l'accueil de migrants arrivés en Suisse par une procédure d'asile mais il n'est pas exclu, en fonction des places disponibles, d'y loger des jeunes adultes ou des familles en difficulté temporaire de logement. Concernant votre préoccupation, à savoir les coûts supplémentaires engendrés par la présence de nouveaux habitants sur le territoire thônésien, j'observe que la législation cantonale est muette sur l'indemnisation des communes impactées par d'éventuels frais supplémentaires, à supporter en raison de l'installation d'un centre d'hébergement collectif. Cela étant, selon l'art. 295 de la Loi générale sur les contributions publiques (LCP) du 9 novembre 1887, un fonds de péréquation intercommunal est institué et, sur propositions de l'Association des communes genevoises (ACG), est réparti chaque année entre les communes, compte tenu des charges qu'elles doivent assumer et de leurs capacités financières. Ainsi, si la commune de Thônex considère devoir assumer des charges en lien avec une répartition inégales des migrants sur le territoire cantonal, je ne peux que l'inviter à s'adresser à l'ACG, qui fixe la proposition pour la répartition fondée sur l'art. 295 LCP lors de son assemblée générale annuelle.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à ces lignes. Je vous prie de croire, M. le Conseiller administratif, l'expression de ma parfaite considération.

Mauro Poggia

M. Uehlinger explique qu'un courrier a aussi été adressé au président ad intérim de l'ACG, afin qu'il se prononce. L'ancien président de l'ACG, qui est désormais Conseiller d'Etat et qui avait estimé qu'il n'était de loin pas à l'ACG d'assumer ces charges, a été mis en copie. Le conseil administratif utilise tous les bras de levier possibles.

M. Knörr demande si les avocats des recourants seront informés.



- M. Uehlinger rappelle que le sujet a été discuté en séance du conseil municipal. Rien n'est plus confidentiel.

M. Knörr précise que 40 logements de migrants figurent toujours au plan directeur communal.

- M. Uehlinger répond que le courrier a été rédigé le 31 mai, juste avant que M. Poggia ne cède cette partie de son dicastère à M. Apothéloz. Les travaux de terrassement avaient probablement déjà commencé.

19.3 Motion pour un potager urbain à travers la commune

M. Da Silva rappelle que lui et certains de ses collègues conseillers municipaux ont déposé, il y a quelques temps, une motion concernant un potager urbain. Le conseil administratif devait proposer des emplacements. M. Da Silva s'enquiert d'éventuelles avancées. Il souhaite s'assurer que la motion ne soit pas enterrée.

- M. Kilcher répond que le secrétaire général suit toutes les motions, dans l'ordre.

19.4 Candélabre sur le chemin du Curé-Desclouds

M. Camuglia évoque le candélabre situé en face de la sortie du chemin du Curé-Desclouds, qui est à terre depuis 4 mois. M. Camuglia est inquiet par rapport aux promotions.

- M. Kilcher répond que la remise en état est une compétence cantonale. Les SIG sont responsables.

M. Kilcher ajoute qu'un coffret situé dans un virage, à la rue Peillonex, s'était fait emboutir en hiver. La situation a été prise en charge au bout de 9 mois.

19.5 Pétition de l'UDC concernant le poste de police

Mme Delmenico demande des nouvelles de la pétition concernant le poste de police, qui a été envoyé par l'UDC le 1^{er} novembre 2017.

- M. Kilcher se renseignera et s'adressera au chef de groupe de l'UDC. La pétition a été envoyée à la police cantonale. Dès lors, les réponses émaneront du DSE.

M. Rufener rappelle qu'il ne faut pas confondre la motion, qui avait été retirée, et la pétition, qui était adressée au canton et qui ne sera donc pas traitée par le conseil municipal.



M. le président lève la séance à 23h35 et invite les membres du conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex

Thônex, le 26 septembre 2018 - procès-verbal « emh »

pv/cm/19 juin 2018

**Annexe 1 : photos de 2015**

Le chemin des Deux-communes est censé être équipé de 3 gendarmes couchés (1 au n°27 et 2 au n°21).
Deux éléments sont manquants (1 au n°27 et 1 au n° 21)
(croix rouges sur la photo)



Traces du 2^{ème} gendarme couché absent au n°21.



Annexe 2 : photos du 25 mai 2018



Traces du deuxième gendarme couché absent au n° 21.



Traces du premier gendarme couché absent au n° 27.